

## CLI ORANO LH

### ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 09 février 2024

#### COLLEGE DES ELUS :

|                    |  |
|--------------------|--|
| LELONG Gilles      | Président CLI  |
| MAHIER Manuela     | Vice-présidente CLI  |
| PIC Anna           | Députée  |
| FONTAINE Isabelle  | Conseillère départementale (pouvoir de M. Axel Fortin-Larivière) |
| FRIGOUT Jean-Marc  | Conseiller départemental   |
| LEFAIX-VERON Odile | Conseillère départementale                                       |
| MADEC Nathalie     | Conseillère départementale                                       |
| BIHEL Catherine    | Déléguée communautaire du Cotentin                               |
| PERROTTE Thomas    | Délégué communautaire du Cotentin                                |
| FRANCOISE Bruno    | Délégué communautaire du Cotentin                                |

#### COLLEGE DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| MARTIN Jean-Paul    | AEPN                   |
| HELLENBRAND Bernard | Sauvons le climat      |
| BROC Marie-Cécile   | CRILAN                 |
| MARGERIE Pierre     | CREPAN                 |
| VASTEL Guy          | ACRO                   |
| ROUSSELET Yannick   | GREENPEACE             |
| MAGHE Jean-Michel   | SFEN                   |
| HOVNANIAN Béatrice  | Nucléaire en Questions |

#### COLLEGE DES ORGANISATIONS SYNDICALES :

|                        |         |
|------------------------|---------|
| LAFFITTE Olivier       | UNSA    |
| VAULTIER Jean-Paul     | CGT     |
| PIN Patrick            | CFE-CGC |
| MERLE DES ILES Estelle | CFE-CGC |
| PERROTTE Yann          | FO      |
| BERTRAND Serge         | SUD     |

#### COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES ET DES REPRESENTANTS DU MONDE ECONOMIQUE :

|                   |   |
|-------------------|---|
| GUARY Jean-Claude | Personne qualifiée                      |
| BARON Yves        | Personne qualifiée (pouvoir de J. Foos) |
| DRUEZ Yveline     | Personne qualifiée                      |
| HERLEM Eric       | Personne qualifiée                      |
| VOISIN Eric       | Chambre de commerce et d'industrie      |

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

|                         |          |
|-------------------------|----------|
| VARIN Jean-Christophe   | Orano LH |
| RENAUD Charlotte        | Orano LH |
| LECHEVALIER Anne-Lise   | EDF      |
| DELCROIX François       | EDF      |
| LAFFORGUE-MARMET Gaëtan | ASN      |
| SIMON Hubert            | ASN      |
| FLACHET Margot          | IRSN     |

**EXCUSES :**

|                       |  |
|-----------------------|--|
| FAGNEN Sébastien      | Sénateur   |
| FORTIN-LARIVIERE Axel | Conseiller départemental (pouvoir à Mme Isabelle Fontaine) |
| LERENDU Alain         | Délégué communautaire du Cotentin                          |
| BARBE Stéphane        | Délégué communautaire du Cotentin                          |
| LEMONNIER Thierry     | Délégué communautaire du Cotentin                          |
| GERNEZ Joël           | CREPAN   |
| LANGRIS Michel        | Nucléaire en Questions                                     |
| CHESIAK Daniel        | CGT  |
| BOUST Dominique       | Personne qualifiée   |
| FOOS Jacques          | Personne qualifiée (pouvoir à Y. Baron)                    |
| MAIGNAN Martial       | Personne qualifiée   |
| RAMPON Jean           | Sous-préfet de Cherbourg                                   |
| PETITJEAN Stéphanie   | Préfecture – Directrice de cabinet                         |
| DERETTE Arnaud        | Préfecture – Chef adjoint SIDPC                            |

**La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles Lelong,**

**M. le PRÉSIDENT.-** Je vois que tout le monde a pu regagner sa place, nous allons donc pouvoir commencer nos travaux, avec un ordre du jour un peu particulier aujourd'hui puisque c'est la première assemblée générale de l'année, et nous allons avoir à faire ce que font toutes les associations loi 1901, c'est-à-dire valider les comptes et valider aussi le bilan moral, la présentation de la clôture du budget ainsi que la présentation des actions prévisionnelles pour l'année 2024.

Mais avant, je voudrais d'abord excuser l'absence d'Emmanuel LUNEL, qui est souffrant. En notre nom à tous, je lui présente mes vœux de convalescence.

Par ailleurs, j'ai à mes côtés la première vice-présidente, Mme Manuela MAHIER, qui nous accueille toujours de façon très confortable dans cette salle du conseil. Cela nous permet effectivement de bien travailler et ceci, dans les meilleures conditions.

## **1. Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 19.10.2023**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons donc commencer aujourd'hui avec la Validation du compte rendu de l'assemblée générale du 19 octobre 2023. J'aimerais savoir s'il y a des commentaires ou des réactions ? Non. Tout le monde l'a lu de façon attentionnée, et je vous en remercie. Très bien, on passe à l'approbation.

Qui s'abstient ? qui est contre ?

### **Procès-verbal de l'assemblée du 19/10/2023 validé**

Je vous en remercie.

## **2. Présentation du bilan moral de l'année 2023 de la CLI Orano-LH. (CLI)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons maintenant passer à la Présentation du bilan moral de l'année 2023 pour la CLI Orano. Il me revient, au travers de ce rapport moral, de vous présenter les actions de notre CLI qui ont ponctué cette année 2023 :

- Nous avons eu trois réunions du Bureau, suivies par trois assemblées générales qui ont été largement suivies.
- Il y a eu la remise du Grand Prix territorial le 31 mars au ministère de l'Intérieur, qui concernait la journée de la résilience avec une exposition inter-CLI, journée qui avait d'ailleurs été organisée par Emmanuel LUNEL. À cette occasion, je l'en remercie.
- Nous avons eu deux réunions de travail inter-CLI pour la révision des statuts et des règlements intérieurs.
- Il y a eu l'alimentation en continu du site internet des CLI de la Manche.
- Nous avons eu une visite inter-CLI du terminal ferroviaire de Valognes, le 26 octobre dernier.
- Une réunion PPI inter-CLI, qui était attendue depuis longtemps, en préfecture, le 14 novembre dernier.

- La participation aux réunions et aux travaux organisés par l'ANCCLI.
- Une visite inter-CLI de l'EPR de Flamanville, le 22 décembre dernier. C'est donc tout frais.

Je profite de ce rapport pour saluer la qualité de nos échanges tout au long de nos séances de travail. Merci à vous, membres de la CLI Orano La Hague. Merci à l'exploitant représenté en la personne de M. VARIN et de ses collaborateurs. Merci à l'ASN et à l'IRSN dont les interventions viennent répondre aux attentes de nos membres.

Pour terminer, je veux également remercier pour leur travail et leur accompagnement, les services du conseil départemental, en premier lieu Emmanuel LUNEL, pour son expertise technique à haute valeur ajoutée, Christelle GESBERT qui m'assiste aujourd'hui, ainsi que Matthieu TOUSSAINT, tous trois membres du cabinet du président, et qui sont détachés sur des missions des CLI de la Manche. Qu'ils en soient remerciés.

Voilà pour ce qui est du rapport moral. Est-ce que vous avez des questions ou des interventions ?

**M. HERLEM.-** Bonjour. En 2023, avaient été évoqués les modes de communication de la CLI. Il avait été envisagé d'élargir un peu les modes de communication qui, aujourd'hui, se réduisent aux articles parus dans la presse et au site internet.

**M. le PRÉSIDENT.-** Cela figurera justement dans le prévisionnel. Vous avez devancé mon intervention suivante. Effectivement, ce sont des informations, en tout cas des modes de communication, qui sont bien prévus durant l'année 2024.

**M. HERLEM.-** Très bien, merci.

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons donc pouvoir procéder au vote de ce rapport moral, à moins qu'il n'y ait d'autres interventions ? Il n'y a pas de vote ? Vous me dites qu'il n'y a pas de vote pour ce rapport moral. Il n'y a donc pas de vote pour ce rapport moral.

### 3. **Présentation de la clôture du budget 2023 de la CLI Orano-LH. (CLI)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons donc maintenant pouvoir passer à la Présentation de la clôture du budget 2023 de la CLI Orano. Nous avons un cabinet comptable qui est chargé des comptes de l'association et

il s'agit du cabinet TGS France. C'est Monsieur FAUDEMER, représentant de ce cabinet, qui va venir vous présenter ses comptes.

**M. FAUDEMER.-** Tout d'abord, bonjour à tous. Merci pour ce passage de parole et, comme vous venez de le souligner, je m'appelle Maxime FAUDEMER, expert-comptable du cabinet TGS France dont le cabinet est basé à Cherbourg. Avec la CLI, on a donc une mission de présentation des comptes annuels, c'est-à-dire que dans le cadre de cette mission, nous récoltons l'ensemble des données financières de l'association, et l'objectif du jour, bien entendu, est de vous les présenter.

- **Le bilan.**

Pour vous présenter les états financiers, je vais commencer par le bilan. Le bilan est un état financier qui vise une clôture au 31 décembre 2023. L'objectif du bilan, comme vous le voyez, c'est de mettre en exergue l'actif et le passif, l'actif étant tout ce dont l'association dispose au 31 décembre 2023 et le passif, tout ce que l'association doit. Vous voyez qu'au niveau de l'actif, l'association dispose au 31 décembre 2023 de Concessions brevets et droits similaires pour 2 236 €. Il s'agit là du site internet de la CLI et qui est amorti en totalité. L'amortissement consiste à constater l'usure du site internet, ainsi qu'on pourrait l'appeler, et donc donner une valeur nette à 0.

Au 31 décembre 2023, vous avez aussi Autres créances pour 50 000 €. Très concrètement, c'est la subvention du Département qui était en attente de paiement, paiement qui est intervenu post-clôture, donc post 31-12-2023, mais qui est bien intervenu. Vous avez aussi, et toujours à l'actif de la CLI, les Valeurs mobilières de placement et les Disponibilités. Très concrètement, il s'agit des liquidités de l'association, ce dont l'association disposait au 31-12-2023.

Cet ensemble représente un actif net de 228 845 € au 31 décembre 2023.

À inscrire au passif, donc ce que l'association doit, vous pouvez retrouver les Fonds propres de l'association. Très concrètement, les fonds propres, ce sont les bons résultats qui ont été « mis de côté », ou en tout cas conservés par l'association depuis son origine. Vous avez aussi l'Excédent de l'exercice qui s'élève à 42 000 €, et on aura l'occasion d'y revenir juste après. Et vous avez enfin les Dettes d'exploitation. Les dettes d'exploitation, très concrètement, ce sont les factures de 2023 qui n'étaient pas encore arrivées au 31 décembre, et principalement la facture de notre cabinet et aussi la facture du second semestre de la mise à

disposition de personnels. Voilà en ce qui concerne le bilan. Je le disais, le bilan, c'est un état au 31 décembre 2023, qui vise à regarder quels sont les actifs, de quoi l'association dispose et ce qu'elle doit.

- **Compte de résultat**

Maintenant, j'en arrive au Compte de résultat. Il s'agit là vraiment de l'exercice n, donc l'exercice 2023 pour lequel on regarde quels sont les produits et quelles sont les charges de l'association.

En termes de produits, vous voyez deux Subventions, deux subventions qui n'ont pas varié par rapport à l'exercice n – 1, donc l'exercice 2022 : une subvention du SCBCM pour 22 150 € et une subvention du Département de la Manche pour 50 000 €. Ensuite, vous trouvez dans les charges des Charges externes. Je vous ai d'ailleurs proposé un détail des charges externes, juste en dessous du tableau principal, avec, si je m'arrête sur les postes les plus significatifs : le personnel mis à disposition pour 19 163 € - c'est la mise à disposition du personnel de la part du Département - les honoraires comptables pour 3 406 €, les honoraires divers pour 2 520 €, qui proviennent notamment du Cabinet Thomas qui retranscrit les réunions. En dessous, voyez un poste à 1 € et c'est juste un petit ticket de parking. Mais ce qu'il est intéressant de voir, c'est que l'année passée, vous vous aviez un poste Voyages et déplacements qui s'élevait presque à 17 000 €. Sauf erreur de ma part, il s'agissait d'un déplacement à Cadarache en 2022. Ainsi, aucun déplacement n'a été réalisé au cours de l'année 2023 et c'est ce qui explique cette forte variation.

Ensuite et s'agissant des postes significatifs, vous pouvez retrouver la mission des élus. Ce sont donc les remboursements de frais. Enfin, vous trouvez les cotisations diverses pour 1 000 €, qui correspondent à une cotisation versée auprès de l'ANCCLI.

Si je reviens à mon tableau principal : 22 000 € + 50 000 € de subventions, 31 000 € de charges externes, et vous voyez que vous avez d'autres produits financiers pour 2 297 €, qui correspondent aux intérêts perçus sur les valeurs mobilières de placement. Cela nous permet d'arriver in fine à un résultat de 42 775 € contre un résultat de 36 736 € l'année dernière, la variation étant principalement liée aux voyages ou aux déplacements qui n'ont pas eu lieu au cours de l'exercice 2023.

J'ai terminé cette présentation et je suis bien entendu à votre disposition si vous avez des interrogations.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, merci, Monsieur FAUDEMÉR. Y a-t-il des questions ?

**Mme BROC.-** Oui, pour le CRILAN. On se demande pourquoi il y a un tel excédent à chaque fois. Cette fois, ce sont 42 000 €, tandis que l'année dernière, c'étaient 36 000 €. Cet argent est placé mais quel est le but ? En principe, le but n'est pas de placer l'argent pour avoir des résultats financiers.

**M. le PRÉSIDENT.-** Oui, vous avez raison, Madame. Effectivement, c'est une cagnotte qui s'est un peu accumulée en fait pendant le COVID puisqu'il n'y avait pas eu beaucoup d'actions ni beaucoup de voyages. D'ailleurs, c'était une année où l'on avait refusé une subvention, même si je ne me souviens plus laquelle. En tous les cas, on avait demandé à ne pas recevoir une subvention puisque l'on avait suffisamment d'argent sur le compte. Pendant cette période de COVID, il n'y avait pas eu beaucoup de travaux, il n'y avait pas eu beaucoup de publications, et il n'y avait pas eu non plus de voyages. Cela explique qu'une cagnotte s'est constituée par accumulation. Concernant les voyages, on n'en a pas fait énormément non plus. L'année dernière, il y en a eu un mais il s'était passé en France. Quant à cette année 2024, on a prévu un voyage à l'étranger - mais on y reviendra lorsque l'on abordera le Prévisionnel - voyage pour lequel les dépenses seront normalement un peu plus conséquentes.

**Mme DRUEZ.-** Une simple remarque par rapport à l'explicitation du sigle SB... (*elle fait référence à SCBCM*) - et vous voyez que je ne l'ai moi-même pas retenu : ne s'agirait-il pas de la subvention de l'ASN, auquel cas il conviendrait de le signifier parce que c'est quand même important. L'ASN donne à peu près 50 % de ce que donne le conseil départemental. Pour plus de transparence, je dirais, puisque l'on se trouve ici dans une instance de transparence, je pense que ce serait bien qu'on l'explique.

**M. le PRÉSIDENT.-** Oui, tout à fait. C'est d'ailleurs quelque chose que j'avais également noté de mon côté

**M. FAUDEMÉR.-** Très bien, ce sera fait.

**M. le PRÉSIDENT.-** Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Encore une, peut-être ?

**Mme DRUEZ.-** Vous voyez que je suis bavarde ce matin. Madame BROC parlait du fait qu'il y a effectivement un volume financier sur le compte courant aujourd'hui. On peut aussi faire des actions dès lors que l'on a des personnels qui peuvent organiser les actions. Or, je pense qu'aujourd'hui, peut-être, au niveau du cabinet, enfin au niveau des personnes détachées, on a M. LUNEL qui est occupé à plein temps et quelquefois par des devoirs administratifs, et je pense qu'une CLI, elle est aussi vivante par rapport au nombre de

personnes qui sont dédiées à cette CLI. En l'occurrence, il y a eu - je m'en souviens - par le passé, quatre ou cinq personnes qui s'occupaient des CLI, parce que nous avons quand même trois CLI, ce qui est assez exceptionnel. Ainsi, on ne peut donc générer de l'action que parce que l'on a aussi des personnels qui peuvent appuyer les élus dans leur mission. Au moment où le nucléaire se trouve sous les feux de la rampe, Il faudrait aussi se poser les questions suivantes : est-ce que la population n'a pas encore plus besoin d'informations - et les sondages le prouvent, la population est demandeuse - et comment faire pour fournir encore plus d'informations, mais aussi, peut-être, se donner les moyens de le faire en mettant du personnel en face ?

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci pour cette remarque. C'est un sentiment partagé et on l'a déjà évoqué en en Bureau de la CLI Orano. Peut-être cela a-t-il également été évoqué dans les autres bureaux de CLI, je l'ignore. Effectivement, c'est quelque chose que l'on devrait voir avec le Département de la Manche, avec le cabinet et avec le président, et pour étudier la façon dont on pourrait améliorer le travail des CLI, et notamment le suivi administratif qui est très long. Et si l'on souhaite enclencher d'autres actions, effectivement, on aura besoin d'un personnel un peu plus important qui soit dédié à ces CLI de la Manche.

**Mme BROC.-** Le CRILAN voudrait aussi rappeler qu'à la suite de voyages à Fukushima, par exemple, il n'y a pas eu de retombées. C'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de travail tellement fourni, par exemple sur le Livre blanc, pour informer la population. Cela devait figurer dans le tome deux mais cela n'a pas eu de suite, alors qu'il y a eu beaucoup de travail déjà engagé à ce sujet.

J'ai une autre remarque : peut-être pourrions-nous proposer des formations, justement pour les gens qui sont à la CLI ou pour la population, comme le dit Mme DRUEZ, parce que c'est intéressant de se former pour pouvoir combattre ou pour pouvoir ...

**M. le PRÉSIDENT.-** ... S'informer ...

**Mme BROC.-** ... Acquiescer, voilà.

**M. le PRÉSIDENT.-** Ces remarques vont être notées, je vous en remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. On va quand même voter pour l'approbation des comptes. Oui, Monsieur ROUSSELET ?

**M. ROUSSELET.-** Je voudrais quand même faire un petit commentaire : je pense qu'Yveline a dit quelque chose de précis et oui, on l'a dit et on l'a répété : je pense qu'il faudrait que l'on passe à une action



précise et je propose que lors de la prochaine réunion du Bureau, on se penche sur la façon de faire pour qu'en termes de ressources humaines, on puisse améliorer la situation qui, aujourd'hui, est de fait... Il faut l'acter, il faut passer à un stade supérieur. On est tous d'accord, c'est évident que l'on est tous d'accord. Je pense qu'il y a besoin de renforcer cette question et il faut qu'à la prochaine réunion du Bureau, et aussi pour les autres CLI, on passe à quelque chose de l'ordre d'une démarche officielle, de manière à préciser clairement cette volonté.

**M. le PRÉSIDENT.-** Vous avez raison, je vais le partager avec les autres présidents des CLI de la Manche prochainement, puisque nous avons une réunion de travail avec le cabinet du président, avec les trois présidents de CLI. Ce sera peut-être effectivement le bon moment pour évoquer ce sujet qui est important.

Très bien, s'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons donc procéder au vote pour ce compte administratif. Qui est pour ? Tout le monde est pour ? Personne ne lève la main, alors on va faire autrement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité.

**Clôture du budget 2023 de la CLI Orano-LH votée à l'unanimité.**

#### **4. Présentation des actions prévisionnelles pour l'année 2024 de la CLI Orano-LH. (CLI)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons maintenant passer à la présentation des actions prévisionnelles pour l'année 2024. C'est un peu un marronnier, puisque l'on retrouve effectivement un certain nombre d'éléments d'une année à l'autre, notamment :

- À minima, trois réunions du Bureau avec trois assemblées générales. C'est ce qui est prévu, mais il peut y en avoir d'autres en fonction de l'actualité.
- Une visite de sites pour les membres de la CLI.
- Un voyage d'étude Inter-CLI pour lequel le lieu n'est pas encore défini. C'est un voyage que l'on avait imaginé en réunion de Bureau au mois d'avril mais ce sera certainement trop court pour l'organiser, et ce d'autant plus que c'était plutôt Monsieur LUNEL qui s'occupait de cette organisation, qui est quand même assez lourde. En son absence, il va falloir étudier la façon dont on va pouvoir organiser ce voyage.

- La participation aux réunions et aux groupes de travail organisée par l'ANCCLI, l'IRSN, l'ASN et autres.
- La participation aux travaux de l'ANCCLI, évidemment.
- Alimentation et mise à jour du site internet des CLI de la Manche.
- Le Bulletin d'information, le fameux bulletin d'information pour lequel, effectivement, nous avons budgété une somme pour pouvoir l'éditer à 200 000 exemplaires, et pour qu'il soit distribué à la population de la Manche.
- Une réunion publique d'information pour la présentation de l'activité de la CLI et du rapport annuel.

Évidemment, ces actions ne sont pas figées dans le marbre, il peut en exister d'autres qui peuvent émaner de nos réunions de bureau. On ne va donc pas s'arrêter à cette liste. Si on peut effectivement venir compléter ces actions prévisionnelles, nous n'y manquerons pas.

Est-ce que vous avez des questions ? Cela étant, on prendra certainement le temps d'y revenir tout au long de cette année. Madame DRUEZ ?

**Mme DRUEZ.-** Là aussi, je pense qu'il faudrait passer à la vitesse supérieure par rapport à la communication, et notamment à destination de publics que l'on ne touche pas actuellement par nos canaux de communication. Je pense aux réseaux sociaux. L'ANCCLI a été assez active dans ce domaine et on voit que cela porte ses fruits, avec une grande présence sur Facebook, sur LinkedIn, Instagram. Mais cette fois encore, il faut une personne dédiée à cette tâche et ...

**M. le PRÉSIDENT.-** ... Il faut du personnel ...

**Mme DRUEZ.-** Je ne veux pas être désagréable envers les personnes présentes dans cette salle, puisque j'en fais également partie, mais si on fait une moyenne d'âge... On n'atteint pas vraiment le jeune public. Il faudrait trouver une autre façon de le faire, et je pense qu'il faut que l'on s'essaie à ce type d'action.

**M. le PRÉSIDENT.-** Effectivement, cela avait été déjà évoqué. En effet, pour gérer ce genre de choses, cela demande pratiquement un suivi journalier et il faut du personnel dédié à cela. Alors, peut-être est-ce du

personnel qui pourrait être effectivement commun aux trois CLI de la Manche ? Je pense effectivement que c'est aujourd'hui une source d'information très utilisée, et qui est indispensable pour capter un autre public.

**M. HERLEM.-** Pour rejoindre ce qui vient d'être dit, effectivement, on sait que le nucléaire sait communiquer quand il a besoin de recruter. À l'heure actuelle, on voit partout qu'il faut du personnel pour les futurs EPR et les exploitants. Je pense qu'il y a un moyen de détacher quelqu'un. Il y a de la ressource humaine dans les grandes entreprises qui peuplent le nucléaire aujourd'hui. Quelqu'un pourrait très bien travailler sur le sujet. Aujourd'hui, on a un enregistrement sonore de la CLI à retranscrire la réunion sur papier ou sur le site. Est-ce qu'il est inenvisageable que la CLI soit filmée et retransmise sur une plate-forme par exemple ?

**M. le PRÉSIDENT.-** Cela demande des moyens financiers qui sont peut-être un peu plus lourds et un peu plus importants. C'est peut-être un peu moins réalisable. Cependant, on peut tout envisager mais tout doit être effectivement financé et cela exige des moyens techniques tout de même un peu plus conséquents.

**M. HERLEM.-** Les conseillers municipaux sont filmés, l'Assemblée nationale est filmée ...

**M. le PRÉSIDENT.-** ... C'est vrai, les conseils municipaux sont filmés, mais avec des moyens techniques qui sont importants.

**M. HERLEM.-** Il y a de plus en plus de personnes qui se connectent pour regarder ce qui s'y passe. Peut-être faudrait-il y réfléchir.

**Mme MAHIER.-** Pour rebondir sur ce sujet, c'est vrai que cette salle est équipée, et puis elle va l'être (encore mieux) puisque l'on va également l'améliorer. En tout cas, c'est techniquement possible de le faire dans les salles qui sont dédiées aux réunions, cela s'organise. Maintenant, c'est vrai que s'il y a une équipe de communication... Parce que je pense aujourd'hui que c'est peut-être cela qu'il faut essayer de dédier aux trois CLI, à la fois pour les supports mais aussi pour l'organisation des réunions. Tout est envisageable et je pense qu'il faut vraiment se pencher sur ce problème pour être à l'écoute de ...

**M. HERLEM.-** ... Peut-être faut-il se renseigner pour savoir si, juridiquement, c'est possible parce qu'il y a aussi des choses qui sont confidentielles.

**M. le PRÉSIDENT.-** C'est possible parce que c'est public. Je ne pense pas qu'il y ait un problème de nature juridique. Néanmoins, pour qu'une captation vidéo soit intéressante, il faut plusieurs caméras pour que

chaque personne qui s'exprime puisse être filmée. Si on garde un cadre fixe, les gens vont vite décrocher. On a quand même des travaux qui durent deux, trois ou même quatre heures parfois. Il faut vraiment qu'il y ait une interactivité, quelque chose qui permette aux gens qui vont nous regarder de nous suivre et rester attentifs à la séance.

**M. HERLEM.-** Je pense qu'il y aurait des « clients ».

**M. le PRÉSIDENT.-** En tout cas, merci pour votre intervention. Monsieur MARTIN ?

**M. MARTIN.-** Quant à moi, je suis un peu réticent : je me rappelle que M. ROUSSELET, ici présent, quand on faisait la CSPI, en bas à Equeurdreville, avait lancé un système de diffusion en vidéo mais qu'il avait été arrêté par M. LAURENT parce que, finalement chacun a le droit à l'image. Et moi, je n'entends pas figurer dans des reportages de ce type. Ainsi, où on est exclu de la CLI, ou alors on ne filme que le Bureau. Personnellement, je m'y opposerai en tant que membre. Je tiens à le dire. Je ne vois pas de raison de figurer un jour parmi les antinucléaires, dans un rapport contentieux. Je suis pronucléaire et j'ai 89 ans passés, et donc je tiens à ma réputation. Voilà, merci.

**M. le PRÉSIDENT.-** (Rires). Je voudrais simplement vous dire, Monsieur Martin, qu'ici, il n'y a pas d'antinucléaires, il n'y a pas de pronucléaires, mais simplement des membres de la CLI qui participent à des travaux. (Rires). En tout cas, merci de votre intervention. Y en-a-t-il d'autres ? Non, je n'en vois pas. Je vous remercie.

##### **5. Présentation du budget prévisionnel 2024 de la CLI Orano-LH. (CLI)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons donc maintenant passer au point n° 5. C'est la présentation du budget prévisionnel de la CLI Orano pour l'année 2024. C'est donc le trésorier de l'association, M. Jean-Paul VAULTIER, qui va se charger de cette tâche.

**M. VAULTIER.-** Je vais vous présenter ligne par ligne le budget prévisionnel, les dépenses de fonctionnement en 2024

- Site internet / maintenance : 1 000 €.
- Assurances : 1 100 €.

- Personnel mis à disposition : 19 800 €.
- Honoraires comptables : 3 500 €.
- Honoraires divers (sténotypie...) : 1 000 €.
- Voyages et déplacements : 20 000 €.
- Frais de missions des membres de CLI : 4 000 €.
- Autres services bancaires : 300 €.
- Cotisations diverses ( ANCCLI, etc.) : 1 000 €.
- Bulletin d'information – exposition : 15 000 €.
- Bulletin simplifié (newsletter, flyer) : 2 000 €.
- Réunion publique : 2 450 €.
- Dépenses imprévues : 1 000 €.

Représentant un montant total de 72 150 €.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, monsieur le trésorier. Cela reste effectivement un prévisionnel et ce sont des chiffres qui peuvent évoluer tout au long de l'année en fonction de ...

**Mme GESBERT.-** ... On veut bien les recettes de fonctionnement, Monsieur VAULTIER, s'il vous plaît.

**M. VAULTIER.-** Où sont-elles ?

**Mme GESBERT.-** Juste après.

**M. VAULTIER.-** Oui, elles sont là, pardonnez-moi.

Les recettes de fonctionnement :

- Subvention de l'État de l'ASN à hauteur de 22 150 € en 2023. En prévisionnel pour 2024, il s'agira de la même somme, 22 150 €.
- Subvention accordée par le conseil départemental de la Manche. En 2023, 50 000 €. En prévisionnel 2024, 50 000 €.

Représentant un montant total de 72 150 €.

Merci, Christelle, de m'avoir rappelé ce point.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur VAULTIER. Y a-t-il des questions ? Non ?

**M. HERLEM.-** Il n'y a pas eu d'inflation sur les dotations ?

**M. le PRÉSIDENT.-** Non, mais vous savez que l'on n'a pas demandé d'augmentation. On a tous compris que nous avons un bilan financier qui est largement positif. Il eût été malvenu, je crois, de demander une augmentation de ces subventions.

**M. HERLEM.-** C'est à noter quelque chose qui n'augmente pas en ce moment.

**M. le PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie. Nous en avons donc terminé avec ces obligations administratives qui incombent à toute association. Nous allons donc pouvoir poursuivre avec les travaux de notre CLI.

**6. Événement significatif déclaré le 27 octobre 2023 (ELH-2023-059616 niveau 0).  
(Exploitant-ASN)**

**M. le PRÉSIDENT.-** On parle donc d'un événement significatif déclaré le 27 octobre 2023. C'est un événement significatif de niveau 0. La parole est à l'exploitant et à l'ASN.

**M. VARIN.-** Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je souhaiterais vous présenter les excuses de Mme Stéphanie GAIFFE, qui avait prévu de se présenter aujourd'hui à la CLI et qui, pour raisons personnelles, ne pourra pas être avec nous.

Je vais donc vous présenter l'événement significatif qui a eu lieu à R7 en octobre. Concernant cet événement, il est finalement lié à une remontée de contamination. Je vous l'expliquerai à travers un schéma que j'espère pédagogique et je vais essayer d'être le plus clair et le plus simple possible.

On a observé une montée de contamination dans une tuyauterie lors d'une prise d'échantillon. On a donc effectivement une montée d'irradiation dans à peu près cinq salles, qui ont dû être classées momentanément en zone rouge. Et puis, il y a eu quelques autres salles dans lesquelles il y avait eu quelques montées d'irradiation, ce qui avait conduit à classer momentanément en zone orange l'ensemble du bâtiment.

Comme on l'a détecté, il n'y avait personne dans les salles en question, ni même dans le bâtiment, au moment de l'événement. L'atelier est équipé, comme l'ensemble du site, de plusieurs capteurs qui mesurent en temps réel le niveau d'irradiation, de contamination, des différentes cellules. Ainsi, dès qu'il y a une montée dans les tuyauteries, les capteurs ont réagi immédiatement et ont communiqué l'information.

Alors, pourquoi cet événement ? C'est là que je vais essayer d'être le plus simple possible. Est-ce que vous voyez le curseur situé ici ?

Le principe : vous avez ici une cuve dans laquelle on est amené à faire des prises d'échantillons. Pour faire des prises d'échantillons, cela consiste à tirer au vide, c'est-à-dire à aspirer au travers de ce tuyau du liquide. Et pour aider la montée du liquide, on pousse avec de l'air comprimé injecté dans ce tuyau. Le liquide va passer par ce petit cruchon et c'est là que l'on va faire la prise d'échantillons. Ensuite, il retombe dans la cuve et on tire au vide ici pour créer ce mouvement.

A l'issue d'une prise d'échantillons préalable, qu'est-ce qui s'était passé ? La vanne est censée se fermer en fin de la prise d'échantillons mais une vanne automatique est restée ouverte. Et la vanne manuelle, qui se trouve au-dessus n'avait pas été fermée. Ainsi, à la fin de la prise d'échantillons, il y a du liquide qui est resté en suspension dans la tuyauterie, qui était toujours en fait légèrement aspiré par le vide. Et comme on a vidé cette cuve, il est arrivé un moment où le tube n'était plus plongeant et il y a donc eu une entrée d'air, ce qui a facilité la remontée de la solution contaminée dans toutes ces tuyauteries, et on a passé le filtre, situé ici, qui est censé protéger le reste de l'installation. C'est à la fois un problème de configuration des vannes à l'issue d'une prise d'échantillons et puis également une situation d'exploitation où, à l'issue d'un transfert de la cuve, on s'est retrouvé à « Dé-garder », c'est le terme que l'on utilise, ces tuyauteries plongeantes, ce qui a permis à l'air de rentrer, et donc cela a facilité la migration de la solution puisque l'on avait toujours un résiduel d'aspiration. Voilà la cause, la cause technique.

Ai-je été à peu près clair ? L'enjeu était de pouvoir expliquer les choses avec ce schéma.

Forcément, on a été confronté à une solution qui repose à la fois sur une cause technique, le fait que la vanne automatique ne se soit pas totalement refermée à l'issue de la prise d'échantillons. On a identifié que c'était un problème de déshuileur, qui était vide, ce qui faisait que l'on n'avait finalement plus suffisamment de mobilité de la partie mécanique de la vanne. Et puis, la prise d'information du défaut de la vanne automatique

non-fermée n'a pas été prise en compte par la salle de commande. Parce que si l'on avait pris en compte cette information, on aurait fermé la vanne manuelle située au-dessus - je reviens sur le schéma – de cette vanne automatique et on n'aurait pas eu cette continuité d'aspiration. Ainsi, on n'aurait pas eu de remontée de la solution dans ces tuyauteries.

On a quand même rappelé un certain nombre de principes dans les consignes. En particulier, à l'issue des prises d'échantillons, il s'agit de bien vérifier l'état des défauts de la vanne automatique. Et aussi dans notre consigne, il y avait l'obligation d'une fermeture manuelle de cette vanne. Mais on travaille aussi en complément. On a fait une étude complémentaire FOH qui est en cours de finalisation parce que ce que l'on souhaiterait, c'est que le défaut de positionnement de la vanne soit plus visible dans les outils de conduite. L'ergonomie permet que cette information soit plus explicite.

J'ai oublié de dire que cela n'a engendré aucune conséquence sur le personnel, aucune conséquence sur l'environnement. Après l'incident, on a rincé. Il a suffi de rincer la ligne pour retrouver un état radiologique tout à fait conforme.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur VARIN pour ces explications. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur FRANÇOISE ?

**M. FRANÇOISE.-** Monsieur VARIN ? ne serait-il pas possible de rehausser le niveau bas de la cuve pour éviter que cette opération se reproduise, que ce défaut se représente ?

**M. VARIN.-** Non, parce que c'est optimisé en termes de perte de charge pour pouvoir aspirer. Donc, si vous remontez le niveau bas, vous aurez des problèmes avec l'aspiration pour faire les prises d'échantillons. Ce n'est donc pas quelque chose que l'on envisage. Non, ce qu'il faut, et cela a été prévu, c'est que la vanne automatique soit fermée. Il y a une boucle sécurité pour que la vanne manuelle soit fermée et c'est cela qu'il nous faut respecter, et dans ce cas, il n'y aura aucun souci.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame BROCC ?

**Mme BROCC.-** Que ce serait-il passé s'il y avait du monde dans ces salles-là ?

**M. VARIN.-** D'abord, s'il y avait eu du monde dans ces salles-là, il y aurait eu à la fois les balises qui s'alarment automatiquement et immédiatement. La règle, quand la balise s'alarme en irradiation est : Je suis en



alarme, je sors donc de la salle. Il faut savoir également que les personnels sont équipés de dosimètres opérationnels, qui sont activés lorsqu'ils rentrent en zone contrôlée. Et associés à ces dosimètres opérationnels, il existe également un système de détection d'alarme. C'est-à-dire que si on a un niveau de d'exposition qui est trop important, un débit de dose trop important, le dosimètre passe automatiquement en alarme. Ainsi, c'est une double information que reçoit le salarié pour sortir.

**M. le PRÉSIDENT.-** Monsieur Martin a demandé la parole.

**M. MARTIN.-** Ma question est technique et je vais reprendre la question de M. FRANÇOISE : en fait, le niveau bas de la cuve, le fait que l'on a débouché sur le fameux tube plongeur et que l'on a aspiré de l'air. Je rappelle quand même que c'est le même accident qui est arrivé à la fosse (inaudible), durant lequel on avait irradié deux personnes. S'il y avait eu un système automatique maintenant le niveau à une certaine valeur par rapport au tube plongeur, on n'aurait pas eu d'accident. Je me permets de le rappeler. Cela s'est déroulé ainsi, il y a ...

**M. VARIN.-** Il y a aussi un autre sujet : il faut que vous puissiez vidanger cette cuve le plus possible parce que vous caractérisez ensuite votre cuve d'alimentation pour la vitrification. Si vous avez un fond de cuve qui reste trop important, vous allez perturber ensuite la deuxième solution, enfin la deuxième cuve qui va alimenter votre calcination.

**M. MARTIN.-** Je ne mets pas en balance personnellement le fait qu'il y ait un problème opératoire et un problème de sécurité. Je considère seulement que si le niveau est trop bas et qu'effectivement le tube plongeur débouche et risque de contaminer l'ensemble des tuyauteries au risque d'irradiation - si j'ai bien compris (inaudible) - je considère qu'il y a une solution technique qui n'est pas celle-là, et parce que le risque demeurerait toujours. La preuve, 25 ans après, cela se reproduit. Je me permets de le dire, c'est tout. J'étais présent quand cela s'était produit et on a envoyé deux personnes se faire soigner à Villejuif parce qu'ils avaient pris 500 « Rad ».

**M. VARIN.-** Je me permets quand même de réinsister sur le fait que les dispositions, ici, si elles étaient appliquées avec robustesse, elles nous prémunissent de ce risque. Ici, on ne tire plus au vide.

**M. MARTIN.-** Entendu, Monsieur VARIN, mais si ce n'est pas appliqué, il faut bien trouver une deuxième solution, ou même une troisième.

**M. VARIN.-** On travaille aujourd'hui sur le renforcement de la prise en compte du positionnement de la vanne, pour que ce défaut soit plus explicite, soit plus facilement pris en compte par les équipes de conduite, avec l'application de la fermeture de la vante manuelle. Là aussi, c'est de la robustesse dans la partie opératoire.

**M. MARTIN.-** Si je comprends bien, on ne change rien, on se contente de vérifier que ce qui doit fonctionner fonctionne.

**M. VARIN.-** Voilà. En tout cas, on l'améliore pour que cela fonctionne mieux.

**M. MARTIN.-** Cela me rappelle la porte du Boeing sur laquelle on avait oublié de mettre des boulons. C'est à peu près pareil. Merci, Monsieur VARIN.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur MARTIN. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Nous allons donc passer au sujet suivant.

**7. Événements significatifs de niveau 1 et plus, survenus sur le site d'Orano La Hague depuis la CLI du 09.06.2023. (Exploitant-ASN)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Cela va être rapide puisqu'il n'y a pas eu d'événements significatifs de niveau 1 et plus. On va donc passer au sujet n° 8.

**8. La lecture des lettres de suite d'inspection de l'ASN laisse apparaître une récurrence d'aléas en rapport avec la radioprotection. Dispositions pour remédier aux constatations de l'ASN. (Exploitant-ASN)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Il s'agit de la lecture des lettres de suite d'inspection de l'ASN, laissant apparaître une récurrence d'aléas en rapport avec la radioprotection / Disposition pour remédier aux constatations de l'ASN. Ce sont l'exploitant et l'ASN qui vont s'exprimer sur ces sujets. Monsieur VARIN, peut-être est-ce vous qui commencez ?

**M. VARIN.-** En tout cas, j'ai prévu de m'exprimer. Je pense que l'ASN rebondira par rapport à ce que je vais dire. Dans tous les cas, j'avais bien compris qu'il fallait que l'on s'exprime.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, on vous écoute, Monsieur VARIN. Allez-y.

**M. VARIN.-** Concernant la question sur la partie radioprotection, effectivement, j'ai souhaité illustrer nos résultats Radioprotection, pour répondre aux différents questionnements qui semblaient apparaître à la lecture des lettres de suite. Je laisserai ensuite la parole à l'ASN qui donnera son avis sur notre niveau de radioprotection.

A propos de cette diapositive, j'allais en parler tout à l'heure parce que je vais faire le bilan d'activité du site Orano. Globalement et s'agissant de l'exposition, on a une année qui est, on le verra, tout à fait alignée par rapport à 2022 en exposition collective. Je parle de la dosimétrie collective. Et on a également une dosimétrie maximale qui est de l'ordre de 3,8 millisieverts – je vous ferai grâce des décimales – ce qui est conforme à ce que l'on avait les années précédentes. Quant à la valeur maximum, elle est équivalente, que l'on soit salarié Orano ou prestataire. J'en parlais tout à l'heure, mais je peux déjà le dire : la valeur moyenne du personnel exposé est de l'ordre de 0,16 millisieverts par an et par salarié, donc largement inférieure à la limite du public de 1 millisievert.

Ici, c'était juste pour montrer comment on se situait. La courbe rose, c'est 2022 et cette courbe rouge avec les carrés, c'est finalement notre bilan dosimétrique collectif en 2023. On est exactement sur la même ligne. On a indiqué ici notre prévisionnel. Il y a toujours un écart de cet ordre de grandeur entre le prévisionnel et le réalisé parce que l'on fait un certain nombre de prévisions par rapport à des chantiers. Et quand on réalise ces prévisions, il y a toujours un calcul un peu enveloppe du niveau d'exposition collective. Ainsi, l'écart que l'on observe ici n'est pas surprenant, et se situe en tout cas sur le même niveau observé en 2022.

Quand je zoome sur la dosimétrie individuelle, je vous ai dit que la valeur se situait aux alentours de 0,16 millisieverts par an en moyenne. Il faut savoir que 73 % de la population qui est suivie sur le site a une dose inférieure au dixième de la limite établie pour le public. Il s'agit donc de 73 %. On a 96,3 % des salariés qui ont une exposition qui est inférieure à la limite établie pour le public. On a ainsi un niveau d'exposition qui est très faible, mais qui est constant parce que tout cela est lié au design des installations. Je rappelle que les installations du site de La Hague ont intégré d'entrée de jeu l'ensemble de la maintenabilité des équipements, ce qui fait que beaucoup de maintenances se font à distance et que les salariés ne sont pas au contact de la radioactivité. Et c'est pourquoi l'exposition est d'un très, très, faible niveau. C'est toujours un résultat qui surprend nos visiteurs, je parle du niveau d'excellence en termes d'exposition des salariés. Il s'agit en plus de niveaux d'exposition maximale qui sont inférieurs à 4 millisieverts. Là aussi, on a progressé. Je rappelle que,

malgré l'apparition des opérations de démantèlement, puisque l'on avait eu alors des questionnements « Vous commencez le démantèlement, cela va-t-il impacter la dosimétrie des personnes ? », ce n'est pas le cas. Quand je m'occupais de la radioprotection, il y a quelques années, les valeurs maximums se situaient plutôt autour de 7 à 8 millisieverts. On a vraiment toujours poursuivi cette maîtrise de l'exposition.

Ici aussi, pour objectiver notre niveau de radioprotection, j'ai essayé de prendre quelques indicateurs, et j'expliquerai les acronymes. A propos de la première ligne, les ESR sont ce que l'on appelle les événements significatifs radioprotection, ce sont ceux qui sont déclarés à l'Autorité de sûreté, comme d'ailleurs ceux indiqués ensuite, mais qui sont à un niveau plus faible. Au titre de la radioprotection, on avait déclaré 18 événements significatifs en 2022 tandis qu'on en a déclaré 6 cette année. On voit que, là aussi, on a une tendance qui est positive. Je rappelle que l'année dernière, on avait aussi beaucoup d'événements qui étaient liés à des problèmes de pointage (inaudible) dosimètres opérationnels que j'évoquais tout à l'heure. Lorsque vous m'avez demandé comment les salariés pouvaient être informés d'un niveau d'irradiation, je vous ai expliqué qu'ils portaient un dosimètre opérationnel. On avait quelques défauts d'application de ces procédures. On a travaillé sur ce thème-là. En parallèle, on fait évoluer notre dispositif technique de dosimétrie opérationnelle, et on voit que cela produit des effets puisque l'on note une baisse du niveau d'événements radioprotection.

C'est également vrai pour ce que l'on appelle « Les événements intéressants » puisqu'il y a une graduation dans l'information que l'on transmet à l'Autorité. Concernant ces « Événements intéressants », on en avait déclaré cinq l'année dernière tandis qu'on en a déclaré un cette année. Là aussi, la tendance est positive.

Troisième point : c'est ce que l'on appelle les FCR. Ce sont les fiches de constat radiologique. Dans nos procédures, dès que l'on trouve un écart par rapport à nos processus, même si cela ne rentre pas dans des critères d'information ou de l'Autorité, on les trace sous forme de ce que l'on appelle des « Fiches de constat », qui sont auditable par l'Autorité de sûreté lors des inspections. On regarde donc le nombre de fiches de constat radiologique par an, et on a traduit cela en taux de fréquence parce que, forcément, plus vous avez d'accès en zone – on contraste à très bas niveau les écarts – vous pouvez avoir une augmentation de ce nombre de fiches. Au petit même titre que pour la sécurité, on a traduit un taux de fréquence des fiches de constat radiologique. C'est donc le nombre de fiches de constat sur le nombre d'interventions que l'on en zone, et on observe que l'on est stable.

Quand on regarde aussi le nombre de personnes qui sont admises au bloc de décontamination, et là aussi, si je veux expliquer la façon dont on procède : quand quelqu'un sort de zone contrôlée, la personne doit obligatoirement réaliser un contrôle corporel, vestimentaire, complet, et également un contrôle de ses équipements. Si, lors de ce contrôle, il s'avère que l'on relève une trace de contamination sur la tenue, sur la main, on va en général envoyer la personne au service santé pour procéder à une décontamination complémentaire et assurer un suivi pour vérifier qu'il n'y a pas eu de contamination interne, donc d'exposition interne. C'est également vrai pour quelqu'un qui se trouverait en zone d'intervention, zone dans laquelle il y aurait une montée de contamination dans la salle, et en fonction de la tenue portée par la personne et du niveau de contamination enregistré dans la salle, on peut être aussi amené à envoyer la personne au service de santé, là aussi pour un contrôle, pour vérifier qu'il n'y ait pas d'exposition interne. Comme on a une démarche de précaution systématique, on ne se pose pas de question, même s'il y a trois ou quatre becquerels sur une manche, ce qui ne représente absolument rien, en général, on va envoyer la personne au médical. C'est la raison pour laquelle il y a un nombre important d'envois annuels. On note donc une stabilité puisque cinq personnes, cela ne représente rien en termes de fluctuation.

Dernier item : c'est le suivi des cas de contamination que l'on peut trouver dans des salles situées à l'extérieur de la zone nucléaire. Comme les gens peuvent sortir en tenue de travail sur l'ensemble de l'usine, qu'ils peuvent aller en salle de conduite, en salle de repos, on a mis en place un certain nombre de points de contrôle réguliers, trimestriels ou mensuels. On contrôle aussi les vestiaires de façon trimestrielle pour vérifier qu'il n'y ait pas de migration ou de contamination à l'extérieur de la zone contrôlée. A ce titre-là, on procède à des contrôles et on trouve de temps en temps un point de contamination. Mais comme nos seuils de détection sont très bas... On va chercher avec des sondes portables de l'ordre de quatre ou cinq becquerels en Alpha et 40 ou 50 becquerels en Beta. On va donc vraiment chercher des valeurs très, très faibles. Parfois, on peut en trouver très ponctuellement mais il n'y a pas d'évolution entre 2022 et 2023.

Parce que la remarque m'a un peu interpellée, puisque que je ne voyais pas nécessairement de dérive dans nos pratiques de radioprotection, je suis allé également voir ce que l'on détecte lors de nos inspections et ce que l'Autorité de sûreté – même si je la laisserai le commenter elle-même tout à l'heure – peut également mentionner lorsqu'elle traite de la radioprotection lors de ses inspections. Il y a différents niveaux de contrôle sur le site. Il y a ce que l'on appelle les « Contrôles de Premier Niveau ». Ce sont des contrôles qui sont

réalisés par les équipes de radioprotection des installations ou d'autres équipes indépendantes, sur le thème de la radioprotection. On en pratiqué un certain nombre et, globalement, les résultats sont satisfaisants. On a seulement eu un point : concernant les inspections qui sont réalisées par notre corps d'inspecteurs internes – j'ai une équipe d'inspecteurs qui pratique des inspections spécifiques sur l'ensemble du domaine, en radioprotection, en sûreté, en environnement – Ils ont réalisé des inspections sur le thème de la radioprotection, et il y a une inspection pour laquelle on a des actions correctives portant sur la rigueur à apporter dans les documents d'enregistrement des accès aux zones rouges. Cela concerne plus la rigueur de traçabilité pour un certain nombre d'éléments. Globalement, vous voyez que tout est en vert. Et quand je regarde les inspections de l'Autorité de sûreté qui ont une dimension radioprotection, j'ai simplement réécrit ici la qualification de son bilan dans la lettre de l'inspection réalisée par l'Autorité. Elle fait un bilan global et après elle détaille dans sa lettre de suite. On se situe entre « Satisfaisant » ou « Globalement satisfaisant ». On n'a donc pas d'inspection radioprotection qui mette en avant une dérive ou des mauvais résultats en radioprotection.

C'est cela que je voulais partager avec vous. J'ai été assez surpris d'avoir cette question. Je vais laisser l'Autorité répondre, mais il faut savoir que l'on a été inspecté plus de 70 fois l'année dernière et qu'étant donné le maillage d'inspections, comme nous sommes un site avec plus de 700 000 entrées en zone, on peut trouver quelques écarts qui sont remontés par l'Autorité, pour autant, cela ne signifie pas l'observation d'une dérive, et cela se voit à travers les résultats.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur VARIN. Je vais laisser l'ASN, si elle le désire, s'exprimer sur ce sujet et après on passera aux questions.

**M. SIMON.-** Quelques mots en complément des éléments présentés par M. VARIN : ce que l'on souhaitait indiquer de notre côté, c'est qu'effectivement le thème de la radioprotection est un peu un point de vigilance permanent lors de nos contrôles. Ce qui veut dire que, même si on réalise une inspection sur la thématique de la protection contre l'incendie, par exemple, si l'on se rend dans une installation et que l'on est amené à observer une situation qui appelle des commentaires au titre de la radioprotection, on formulera également ce commentaire. Ce que je veux dire ici, c'est que, du coup, on peut retrouver des observations sur la thématique de la radioprotection dans plusieurs lettres de suite qui ont été réalisées en 2023 parmi les 70 ou 71 qui ont été conduites. C'était là seulement un premier commentaire.

Au-delà de cela, de notre côté, effectivement, notre perception est que l'on n'a pas identifié en 2023 une dégradation des performances de l'établissement Orano en matière de radioprotection. On n'a pas échangé nos chiffres en tant que tels, mais c'est finalement en cohérence avec les éléments qui viennent d'être présentés.

Peut-être un autre élément d'éclairage : en 2022, on avait aussi été amené à réaliser une inspection renforcée, assez ouverte et avec plusieurs équipes, portant sur la thématique de la radioprotection. C'était en octobre 2022. On a réalisé une inspection de suivi de celle-ci en 2023 pour voir comment nos demandes d'origine avaient été prises en compte, et le bilan de cette inspection du 7 novembre est, lui aussi, plutôt satisfaisant. Je me mets à votre disposition pour répondre aux questions, mais c'est là notre perception.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Monsieur VASTEL souhaite intervenir.

**M. VASTEL.-** Dans la présentation de la radioprotection d'Orano, on trouve un bilan dosimétrique global des travailleurs tandis que lorsqu'il s'agissait des CLI Areva, il existait une distinction entre les travailleurs Orano et les travailleurs des entreprises extérieures. Et là, on s'apercevait que les salariés des entreprises extérieures avaient quand même une dosimétrie plus importante que ceux relevés pour les travailleurs d'Orano. Mais, ici, on ne trouve qu'un chiffre global.

**M. VARIN.-** Je vais y venir tout à l'heure lors de la présentation du bilan. Dans la présentation de tout à l'heure, je crois que l'on y trouve la valeur moyenne des salariés des entreprises extérieures. Je n'ai pas voulu le répéter ici puisqu'on va en parler tout à l'heure.

**M. VASTEL.-** Entendu, autant pour moi.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie. Merci, Monsieur VARIN.

#### **9. Bilan du site Orano La Hague pour l'année 2023 et perspectives 2024. (Exploitant)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons donc pouvoir passer au sujet suivant. C'est le point n° 9. C'est le Bilan du site Orano La Hague pour l'année 2023 et les perspectives pour 2024. Monsieur VARIN, vous avez à nouveau la parole.

**M. VARIN.-** Je vais poursuivre avec les bilans et perspectives de cette année. Je vais commencer par la sûreté. On a un bilan en termes de nombre d'événements dont je considère qu'il est du même ordre de grandeur que celui 2022. On a vraiment une stabilité de nos résultats. On a un événement de niveau 1 tandis que l'on en avait zéro en 2022. C'est un événement que l'on avait présenté ici, pour lequel il y avait une dimension FOH qui était assez marquée concernant la conduite, le maintien de l'exploitation et alors que l'on avait une situation de ventilation qui aurait nécessité d'arrêter l'exploitation, mais je l'avais expliqué ici. Cependant, il s'agit quand même de très bons niveaux de sûreté, à mon sens, aujourd'hui.

On a réalisé dix exercices de crise, qui mettent en œuvre vraiment l'organisation PUI, avec deux exercices inopinés. On a eu également 120 mises en situation PUI. Ce sont des exercices qui ont une dimension un peu plus réduite, c'est-à-dire que l'on entraîne les équipes sur le poste de commandement avancé. Je rappelle également, par exemple, que les équipes de Direction qui font les astreintes, effectuent un exercice hebdomadaire. Tous les vendredis soir, on a un exercice des chefs de cellules pour simuler et pour travailler sur la gestion de la première ou des deux premières heures de gestion de crise.

On réalise également des exercices avec l'hôpital Pasteur, pour entraîner les équipes de Pasteur sur la réception d'un éventuel blessé contaminé. On effectue des exercices avec la gendarmerie mais sous l'angle de la protection physique. On a également réalisé un premier exercice pour lequel on a utilisé un drone, ce qui nous permet de faire des mesures de radioactivité. Cela pourrait être utilisé en cas de gestion de crise pour faire un premier balayage de zones potentiellement contaminées. En octobre, on a également organisé une journée de la résilience qui a été l'occasion pour nous de faire visiter à la fois à nos salariés, mais aussi à des élus et donc à des parties prenantes, l'ensemble de nos matériels et équipements de gestion de crise.

Notre enjeu en 2024, de toute façon, c'est de maintenir ces résultats de sûreté. Bien évidemment, pour nous, l'enjeu que l'on place au-dessus de tout, c'est de n'avoir aucun événement d'un niveau supérieur à 1 mais c'est également de maintenir au quotidien notre niveau de vigilance et notre niveau de sûreté actuels

En termes de sécurité, on a eu une année qui a été remarquable en termes de résultats. On a eu simplement cinq accidents avec arrêt pour les salariés Orano Recyclage en 2023. On a un taux de fréquence de 0,42, ce qui relève quand même de l'excellence comparé à l'industrie en général. On a vraiment de très bons résultats et je vous expliquerai comment on a atteint ces résultats. Idem, ce qui est à associer aussi au taux de fréquence, c'est le taux de gravité, puisque vous pouvez avoir des accidents en faible niveau mais encore



faut-il que ces accidents n'aient pas non plus une gravité importante. Et là, on a un taux de gravité qui est aussi en baisse. Tous nos indicateurs baissent en taux de fréquence 1,2,3, que ce soit pour les salariés Orano ou les salariés d'entreprise.

Comment sommes-nous parvenus à obtenir ces résultats ? On est allé voir ce que font les autres. On fait désormais partie WANO, qui est une association d'exploitants nucléaire, qui nous avait dit s'agissant de sécurité, qu'il existait une centrale nucléaire située en Espagne et qui est vraiment le benchmark en termes de culture de sécurité. On est allé voir ce qu'ils faisaient et on s'est aperçu qu'ils avaient une pratique de communication et d'information sur la sécurité classique qui mettait vraiment la sécurité au cœur des préoccupations, et vous ne pouviez pas vous déplacer sans avoir un message lié à la sécurité. C'est ce que l'on a cherché à déployer cette année avec un affichage permanent, avec des campagnes de sécurité portant sur des thèmes particuliers. On a organisé également une journée sécurité. On le faisait déjà, mais on a continué à le faire. On organise également des journées sur la santé de manière un peu plus globale, portant sur le thème de la santé/sécurité. Mais je pense que c'est surtout dû au fait d'avoir remis la sécurité au cœur des messages du quotidien. Partout où vous vous trouvez sur le site, vous avez un message lié à la sécurité. Si vous prenez l'ascenseur, vous avez un message concernant la sécurité. Vous marchez, c'est marqué « Zéro accident, seul et unique objectif », et cela a permis, je pense, aujourd'hui de recréer une bonne dynamique et une bonne culture sécurité. Mais comme on le dit à chaque fois entre nous au sein de l'usine, la sécurité, c'est comme le vélo, si vous arrêtez de pédaler, vous tombez. Il faut donc que l'on maintienne absolument cette dynamique en 2024. C'est la raison pour laquelle on continue à trouver des thèmes de communication. Par exemple, on a fait également intervenir des acteurs qui faisaient des saynètes, pour montrer comment la sécurité pouvait ne pas être au cœur des préoccupations au quotidien et les conséquences que cela pouvait avoir. On fait ainsi quelques représentations de courte durée dans les installations et au sein de notre nouveau bâtiment. A un moment, on a aussi fait venir des cascadeurs. Il y avait des gens qui tombaient dans l'escalier alors que l'on ignorait qu'il s'agissait là de cascadeurs. C'était réalisé pour montrer ce qui pouvait arriver si on ne tenait pas la rampe. Par exemple, le bus partait, le cascadeur courait après le bus, il tombait, et les gens se demanderaient ce qui s'était passé. Là encore, c'est fait pour repasser quelques messages clés, puisque notre accidentologie est quand même essentiellement liée en grande partie aux déplacements. Cependant, c'est vrai dans toute

l'industrie. Tenir la rampe dans les escaliers, ne pas courir, faire attention là où je mets les pieds. Ce ne sont pas des enjeux techniques forts, mais cela fait quand même partie du quotidien.

Ensuite, concernant la partie Dosimétrie, et j'espère que je vais répondre à votre question : on trouve ici la valeur moyenne et, tous statuts confondus, elle se situe à 0,16. Pour les salariés Orano Recyclage, elle se situe à 0,14. Pour les entreprises, elle se situe à 0,17. Ce sont là des valeurs moyennes. Les valeurs maximums sont du même ordre de grandeur : j'ai dit 3,8 tout à l'heure et c'est équivalent. On travaille sur le déploiement d'une nouvelle dosimétrie opérationnelle, qui puisse répondre également aux écarts que l'on avait observés en 2022. Cela consiste plus à avoir un dosimètre personnel mais cela consiste, en entrée de zone, à aller chercher un dosimètre. C'est comme le principe chez EDF, il s'agit de l'enregistrer pour l'intervention, mais on a renforcé les dispositifs lorsqu'on rentre en zone, en particulier pour éviter de prendre des portillons qu'on laissait ouverts pour passer du matériel et que certaines personnes empruntaient pour rentrer plus facilement en zone, tout en ayant oublié qu'ils n'avaient pas badgé leur « visicard ». Ainsi, on fait évoluer ce dispositif, il est en cours de déploiement 2024 et le sera encore un peu en 2025.

A propos de la partie Environnement : aujourd'hui, on a un programme de surveillance qui est du même ordre de grandeur que celui des autres années. On a un impact, un calcul d'impact, qui n'est pas finalisé puisque je rappelle que l'on doit attendre les toutes dernières analyses qui sont un peu décalées. On est au début du mois de février. Mais globalement, l'impact du site par rapport à ses rejets sera toujours de l'ordre d'une à deux journées de radioactivité naturelle, ce qui signifie que cela représente un chiffre 100 fois inférieur à l'exposition liée à la radioactivité naturelle. On a travaillé aussi sur notre consommation en eau. Cela fait plusieurs années que l'on met en place un certain nombre de compteurs, pour avoir la capacité d'identifier rapidement des fuites et pour pouvoir éviter d'avoir une consommation excessive, ce qui nous a permis de baisser de 25 % notre consommation en eau l'année dernière, et on poursuit dans cette voie. Cette année, notre ambition est moindre. Pourquoi ? Parce que, comme on a déjà largement bien maillé le site, même si on a encore quelques compteurs à mettre en place cette année, on pense que l'on arrive un peu sur un plateau. On cherche à la baisser de 5 %, mais le gap ne sera pas le même que celui de l'année dernière. Toujours au titre de l'environnement, on a également conduit la reprise des terres du ruisseau des Landes, mais je ne vais pas le développer puisqu'on en parlera tout à l'heure.

S'agissant des enjeux principaux concernant l'environnement, au-delà du fait du maintien de notre maîtrise de notre impact, il s'agit de continuer à baisser notre niveau de consommation en eau, réaménager également la zone du ruisseau des Landes maintenant que l'on a repris les terres, et puis il s'agit également de continuer notre installation d'une troisième chaudière électrique, ce qui devrait nous permettre, là aussi, d'optimiser nos rejets en CO<sub>2</sub> puisque l'utilisation des chaudières au fioul ne se fera désormais vraiment qu'en cas de défaillance des chaudières électriques. C'est là aussi un point important.

En ce qui concerne la partie production, c'est une année que l'on considère comme étant plutôt de bon niveau. On a été en ligne par rapport aux réceptions des emballages livrés par notre client, c'est-à-dire que l'on a toujours eu la capacité d'accueillir et de recevoir les emballages déchargés dans les CNPE. On a cisailé 882 tonnes. Si vous regardez ce que l'on vous avait affiché pour objectif l'année dernière, 750 tonnes, et que l'on en a cisailé 882 tonnes cette année, on pourrait considérer que notre année n'est finalement pas au bon niveau. Cependant, c'est quand même une très bonne année parce que je rappelle que l'on a tourné avec une seule usine une bonne partie de l'année, avec les raccordements des nouveaux évaporateurs d'UP3. On avait donc un enjeu de production que l'on avait affiché à très haut niveau et dans un contexte technique qui était quand même particulier. On a respecté notre jalon en termes de projet. Néanmoins, on a essentiellement été impacté plutôt par des facteurs externes, liés à l'organisation et aux conflits sociaux du mois de juin, ce qui est venu impacter les résultats opérationnels techniques.

Un enjeu intéressant, je ne sais pas si je vous en avais parlé l'année dernière : le fait de cisailer des chemises qui se trouvent en piscine, qui étaient associées à des combustibles BWR, que l'on a traités dans le passé. Là, on a engagé une campagne de cisailage de ces chemises. Sur une durée de deux ans, il faut que considère à peu près 2 000 chemises, et on en a à peu près fait la moitié l'année dernière. Notre production en déchets vitrifiés est un peu en deçà de ce que l'on avait prévu parce que l'on a été confronté à un fonctionnement plus difficile à l'atelier R7, lié à deux chaînes de vitrification. Pour l'une d'elles, c'est parce que l'on a rencontré un phénomène de percement d'une tuyauterie et de surpression qui avait induit une contamination d'un équipement particulier. C'est une boîte à gants par laquelle passe le système d'alimentation fluide de verre, et il a donc fallu décontaminer et reboucher la partie fuyarde pour pouvoir reprendre l'exploitation. Cela a demandé du temps. Et puis, c'est une année de calage du creuset froid, qui est un nouveau dispositif de vitrification. Il n'est pas vraiment nouveau parce que l'on a traité les anciennes solutions

avec le creuset froid. Néanmoins, il faut maintenant que l'on adapte son utilisation pour le traitement des combustibles, des produits de fission issus du traitement des combustibles IOX classiques. C'était ainsi un peu une année de calage du process. C'est pourquoi on est un peu en retrait dans le domaine de la vitrification.

Quel est notre objectif cette année ? On voit que l'on est dans les mêmes ordres de grandeur en termes de déchargement, de traitement. C'est d'ailleurs un vrai challenge cette année parce qu'une bonne partie du traitement se fera au deuxième semestre puisqu'il faut que l'on attende que les raccordements des évaporateurs de l'usine UP2 soient finalisés et que les évaporateurs soient mis en service. Ce sera terminé à la fin du premier semestre. Du coup, on a aussi calé beaucoup d'opérations de maintenance dans l'usine UP3 durant ce premier semestre. Ce qui sera un réel enjeu pour nous, c'est de tenir ce programme de production mais avec une bonne partie qui sera réalisée seulement au deuxième semestre.

J'ai évoqué les chemises. On poursuit cette tâche. Concernant la vitrification, on réaffiche notre objectif de l'année dernière : on a rétabli la chaîne C, et c'est ce que j'ai évoqué. Quant au creuset froid, on va poursuivre des améliorations au deuxième semestre. Ce sont donc des objectifs qui nous semblent tout à fait atteignables. Je rappelle que l'on réaffiche quand même ce chiffre s'agissant du site : nous y avons traité plus de 40 000 tonnes depuis 1976, et on voit bien à travers les visites que l'on a, qui sont de plus en plus fréquentes, que notre activité de recyclage constitue la performance de l'usine. C'est quand même une usine unique du fait de sa performance industrielle, et elle est reconnue au-delà de nos frontières.

Concernant la partie démantèlement : on a également toujours l'enjeu de reprendre un certain nombre de déchets, mais aussi de démanteler. Je ne vais pas le détailler plus avant ici parce que l'on a toujours traditionnellement une séquence spécifique dans une CLI, durant laquelle on dresse un bilan complet à propos des opérations de démantèlement. Je vais seulement vous donner quelques chiffres clés : on est à 42 % d'avancement. Aujourd'hui, on a passé le cap des cent futs pour le silo 130, mais on en parlera tout à l'heure puisqu'on a une question spécifique. On commence aujourd'hui à gagner en termes de productivité en ce qui concerne la reprise de ces déchets. Et puis, on a obtenu l'autorisation de l'Autorité de sûreté de construire le bâtiment DFG. Le bâtiment est dévolu aux déchets de faible granulométrie. Il s'agit donc d'un certain nombre de déchets anciens qui sont entreposés et qui vont devoir faire l'objet d'une cimentation de formulation particulière. Cela va être construit dans un bâtiment qui se trouve au cœur d'UP2 400. D'ailleurs, dans le cadre de ce chantier, on sera amené à faire entrer un certain nombre de toupies en béton entre le 28 et le 29 février, par

l'Ouest du site, par le rond-point des Chèvres, mais cela n'a rien à voir avec un projet bien connu. Je préfère le dire. La raison : c'est parce qu'on veut faire rentrer des toupies béton en 24 heures. Donc, autant que vous ayez l'information. Ce sont deux choses qui sont totalement déconnectées. On a quand même convenu que je délivre une information précise pour Mme MAHIER, qui pourra à son tour relayer cette information via les canaux traditionnels d'information de la commune. J'en ai profité ici puisqu'il y avait là une opportunité.

En ce qui concerne les grands projets, on l'a dit, mais encore faut-il s'en rappeler, on a quand même réussi le chantier NCPF T2 dans les délais. C'est quand même une vraie fierté industrielle d'avoir réussi la mise en place et le raccordement de ces évaporateurs qui fonctionnent très bien. On a prévu le raccordement et la mise en exploitation d'ici au mois de juin prochain. On a démarré les opérations de raccordement. Il y a différents blocs d'essais, et ils ont démarré en décembre. Actuellement, pour votre information, on est en train de raccorder les nouveaux évaporateurs au réseau d'extraction. On est en train d'effectuer un certain nombre d'essais des circuits de refroidissement et de chauffe et on est en train de réaliser les essais du réseau de transport automatique d'échantillons. Ensuite, il s'agira de poursuivre les essais, en particulier ceux réalisables lorsque l'on aura raccordé deux ventilations. Puis on passera ensuite aux essais à chaud et puis aux essais après raccordement actif.

On a mis en service en aout le deuxième entreposage des rebuts. On continue les travaux d'entreposage des déchets vitrifiés compactés. On doit aménager la fosse E60, qui sera mise en service en 2027, pour les déchets vitrifiés, et puis on continue avec l'extension des déchets compactés. Ce sera également la même chose pour cette année. On va terminer les travaux de la nouvelle clôture lourde, donc le fameux mur, dont la finalisation du génie civil sera terminée à la fin de cette année. Et puis, on travaille, comme on l'avait indiqué ici, sur la poursuite des travaux du troisième entreposage de rebuts - ce que l'on a affiché ici - pour une mise en service prévue en septembre 2025.

Quelques chiffres qui ont récemment déjà été exposés dans d'autres instances. On est effectivement un acteur majeur économique du Cotentin, mais on l'est en Normandie de manière globale. Ce sont aujourd'hui 4 500 emplois Orano nord-ouest, 1 500 emplois d'entreprises prestataires qui travaillent pour le groupe Orano. Voici quelques années, on affichait 500 000 000 € d'euros d'achat tandis qu'on affiche aujourd'hui 950 000 000 d'euros d'achat, dont plus des trois-quarts sont réalisés en Normandie, ce qui démontre aussi que l'on a établi un réseau solide d'industriels et de partenaires autour de nous.

Il s'agit d'un volume d'investissements, pour le Groupe dans sa globalité, qui se situe aux alentours de 450 000 000 €. Je passe très rapidement sur le volume d'impôts. Et on a donné quelques perspectives : aujourd'hui, on était à 950 000 000 € mais ce sera probablement supérieur à un milliard d'euros l'année prochaine. Et aujourd'hui, notre perspective se place aux alentours des deux milliards d'investissements à l'horizon 2030, en sachant que ces investissements ont souvent trois volets principaux : les améliorations de sûreté/sécurité – par exemple, le mur fait partie de ce type d'investissements, mais il y a d'autres investissements que l'on réalise concernant les aspects de l'amélioration de la sûreté. Il y a un volet Pérennité : remplacement d'équipements, renforcement d'équipements. Et puis y a également un volet Évolution et création de nouvelles capacités. C'est là notre vision aujourd'hui.

En termes de recrutement : en 2023, cela fut une année importante puisque cela représente plus de 900 recrutements pour le Groupe Orano dans le Cotentin. Je raisonne pour le Groupe quand je procède à cette présentation. Il ne faut pas toujours se limiter à l'usine de La Hague, parce que, finalement, le Groupe Orano travaille pour l'usine. Par exemple, les personnes d'ingénierie aux projets travaillent pour nous. On a un fort volume d'alternance et c'est important pour nous, à la fois pour permettre aux jeunes de découvrir nos activités et cela nous permet également de détecter de futurs collaborateurs. Je pense que c'est une vraie richesse d'avoir développé l'alternance. On a réalisé beaucoup d'actions de recrutement parce que l'on a des enjeux de recrutement, mais comme c'est le cas de toute l'industrie de manière générale, ce n'est pas propre à l'industrie nucléaire. Il faut que l'on soit capable d'attirer les jeunes vers les métiers de l'industrie. Ainsi, on participe à différentes manifestations, que ce soient les forums des métiers et un certain nombre de conférences sur nos métiers. On est aussi très impliqué au travers du conseil d'administration de certaines écoles d'ingénieurs aujourd'hui, puisqu'avec la relance du nucléaire, il faut aussi que l'enseignement supérieur puisse répondre à nos besoins. On est également impliqué plus récemment dans un programme que porte la Région, le 3NC (Nouvelles compétences du Nucléaire Normand), pour justement avoir à la fois une prévision de nos besoins, mais aussi étudier comment le système de formation existant prend en compte nos besoins, ou le fait évoluer. Et puis, on continue toutes nos actions de formation interne avec, là aussi, un volume conséquent, avec un fort volume de formations sûreté, environnement, sécurité. Il est vrai qu'il est également porté par un cadre réglementaire, ce qui fait que le volume de formation est important, mais on ne fait pas que du réglementaire. En 2024, notre objectif est de maintenir ce niveau de recrutement, ce même ordre de grandeur, et poursuivre

nos actions visant à améliorer l'attractivité, l'attractivité de nos métiers au sens large. Par exemple, on va renouveler les opérations Cotentin-industrie durant lesquelles on fait venir un certain nombre de collégiens sur le site, dans notre école des métiers. Là aussi, comme le font d'autres industriels, c'est fait pour que les jeunes d'aujourd'hui aient de l'intérêt pour les métiers techniques.

Voilà ce que je pouvais vous dire en termes de bilan et j'espère avoir été clair.

**M. le PRÉSIDENT.-** Parfait, merci, Monsieur VARIN. La parole est à M. HERLEM puis à M. MARTIN.

**M. HERLEM.-** J'ai deux questions. La première, c'est plus un constat concernant les résultats de sécurité et santé, qui sont vraiment excellents si je me base sur mon expérience personnelle et parce qu'avec 4 500 salariés, n'avoir seulement que cinq accidents de travail dans une année, c'est quand même un résultat qui est plus que bon.

Ma deuxième question concerne le point Environnement. J'ai vu qu'il y avait la mise en service d'une troisième chaudière électrique. Dans vos projets ou au cours de vos réflexions, avez-vous songé à installer des panneaux photovoltaïques sur les terrasses ?

**M. VARIN.-** De toute façon, la réglementation va nous rattraper. C'est-à-dire que, déjà, la réglementation nous amène à travailler aussi sur le développement sur nos parkings. On travaille donc sur ces sujets-là. Pour les terrasses, ce n'est pas le cas parce qu'on répond à un certain nombre de normes et on doit vérifier que tout ce que l'on installe ne constitue potentiellement pas une cible pour des matériels de sûreté en cas de tornade, de grands vents. On ne peut pas nous faire appliquer l'ensemble de la réglementation dans ce domaine mais, bien évidemment, on travaille sur un plan. Si vous me posez la question de façon plus globale, à propos de la partie Energie, on a un plan d'action que je pourrai vous représenter à un autre moment. Cette fois, je pense que c'eût été trop long. On est maintenant certifié 50 000 (inaudible) en termes de performance énergétique, c'est-à-dire que l'on effectue un certain nombre d'actions pour diminuer notre consommation d'électricité. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on mesure beaucoup mieux la consommation électrique des installations, on développe un certain nombre de compteurs, au même titre que ce que l'on a fait pour l'eau, pour être capable d'identifier ceux qui représentent les gros consommateurs d'électricité. Cela ne vous a pas échappé, mais le fait que l'on ait regroupés 700 personnes dans un seul et unique bâtiment, bâtiment qui répond maintenant aux nouvelles normes, nous permet aujourd'hui de fermer un certain nombre d'ateliers, de bâtiments tertiaires, qui étaient

énergivores et qui n'étaient pas adaptés à nos enjeux climatiques actuels. On a aussi des projets pour étudier la manière de récupérer ce que l'on appelle « La chaleur fatale ». C'est-à-dire que, lorsque l'on refroidit les piscines, on envoie des calories aux petits oiseaux. Ne pourrions-nous donc pas récupérer ces calories pour pouvoir alimenter des pompes à chaleur, pour chauffer un certain nombre de bâtiments ? Ce sont là des choses sur lesquelles on travaille. On est maintenant équipé – pardon, c'est un anglicisme – d'*Energy Management System*. Globalement, il s'agit d'avoir un système de management, un système de comptage et de mesure qui nous permette de bien maîtriser notre consommation énergétique et de la faire progresser.

Pour être transparent, là où l'on doit progresser : l'année dernière, on a mis en service les nouveaux évaporateurs, on a eu un projet, et en plus, on a fait des essais vapeurs, etc., mais on n'avait pas intégré ce surcoût en énergie lié à ce nouveau projet, ce projet transitoire. On travaille donc là-dessus.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, merci. Monsieur MARTIN souhaite intervenir.

**M. MARTIN.-** Merci, monsieur le président.

J'aurais voulu obtenir quelques précisions de la part de M. VARIN, parce qu'il a donné des chiffres remarquables que j'aimerais avoir compris. En premier lieu, vous avez réalisé une production de 882 tonnes de combustibles cisailés avec essentiellement, vous l'avez dit, une seule usine, puisque l'autre était quasiment à l'arrêt pour des tas de raisons.

**M. VARIN.-** Elle était à l'arrêt durant un semestre.

**M. MARTIN.-** Un semestre, c'est donc un an et demi. Alors, c'est bien ma question : cela signifie que si je multiplie et pour avoir deux usines complètes, vous arriveriez presque au chiffre initial pour du 33000 mégawatts par tonne, alors que vous êtes aux alentours de 1 000 ou 1 100 ?

**M. VARIN.-** (Il acquiesce de la voix)

**M. MARTIN.-** Cela signifie-t-il que l'amélioration de l'usine est considérable en matière de productivité, et c'est là ma première question ?

Ma seconde remarque : concernant la performance industrielle, dans l'hypothèse où vous parvenez effectivement aux chiffres que je viens de citer, cela signifie que, finalement, la production supplémentaire des produits de fission, dû au fait que l'on obtient un burn-out beaucoup plus élevé, de l'ordre de 40 000 à 45 000



au lieu de 33000, vous l'avez contourné avec la vitrification. Et là, je dis bravo, parce que c'est vraiment un résultat extraordinaire.

Et la remarque suivante se rapporte à une précision. Vous avez dit, à propos des nouveaux évaporateurs que vous raccordez, que vous étiez occupé au raccordement du réseau d'extraction : est-ce que c'est le réseau d'extinction de la ventilation ou celui des gaz radioactifs ?

**M. VARIN.-** A propos des évaporateurs, leur réseau d'extraction concerne la partie des gaz radioactifs. Il ne s'agit pas de la ventilation du bâtiment. Et en ce qui concerne la performance de l'usine, mais je pense que je ne vous apprendrai rien, Monsieur MARTIN, on est de toute façon quand même limité en termes de capacité avec les taux de combustion actuels. On ne pourra jamais... Étant donné les taux de combustion actuels, on ne peut pas envisager de traiter 1 600 tonnes. Aujourd'hui, on vise plutôt 1 300 tonnes.

**M. MARTIN.-** Ce qui représente déjà une performance.

**M. VARIN.-** Tout à fait.

**M. MARTIN.-** Si je faisais une règle de trois sur les produits de fission produits par rapport au burn-out, vous n'arriveriez pas à ce chiffre.

**M. VARIN.-** Voilà.

**M. MARTIN.-** Il y a quelque chose qui m'intrigue : je vois qu'EDF n'a livré à peu près que le chiffre que vous avez cisailé, à sept tonnes près. Cela veut dire s'agissant des 1 200 tonnes que vous ne les avez pas négociées pour cette année ? C'est sans doute dû au fait qu'EDF a produit peu de courant l'année dernière et que, finalement, ils ont obtenu un mauvais résultat qui se répercute sur la livraison qu'il vous a faite.

**M. VARIN.-** Le fonctionnement des réacteurs, qui a plutôt été un peu difficile en 2022, a induit une nouvelle chronique d'expédition et c'est pourquoi on reçoit moins de ...

**M. MARTIN.-** ... D'accord, c'est tout ce que je voulais savoir. En tous les cas, je vous dis bravo parce que je ne m'attendais pas à ce que vous arriviez à un ordre de grandeur de 1 300 tonnes avec les burn-out actuels.

**M. VARIN.-** Oui.

**M. MARTIN.-** Et si je ne me trompe pas, c'est entre 45 000 et 50 000

Oui, 45 000

45 000, c'est extraordinaire. Merci, monsieur le président. Merci, Monsieur VARIN.

*Silence*

**M. VARIN (hors micro).**- Inaudible

**M. le PRÉSIDENT.**- (Rires). Oui, j'avais remarqué !

**M. VARIN.**- C'est juste une blague parce que, tout à l'heure, quand j'ai terminé mon intervention, le président a dit « Merci, Monsieur VAULTIER », mais vous étiez parti. (Rires).

**M. VAULTIER.**- (hors micro).- Inaudible

**M. le PRÉSIDENT.**- (Rires). Merci de votre retour, Monsieur VAULTIER. Y a-t-il d'autres interventions ?  
Oui, Monsieur ROUSSELET, vous avez la parole.

**M. ROUSSELET.**- Au milieu de ce beau bilan, j'aimerais quand même rappeler deux ou trois petits points. En ce qui concerne Melox, cela s'est un peu mieux passé cette année, puisqu'ils sont parvenus à 80 tonnes. On est encore loin d'être à la valeur nominale, donc c'est important. Et cela a amené quand même la déclaration annuelle 2023 de la AIEA dans laquelle la France fait apparaître un bilan de cinq tonnes supplémentaires de plutonium. Alors, cinq tonnes, ce n'est quand même pas rien, même un peu plus de cinq tonnes d'après l'inventaire de l'AIEA, tandis que, justement, nos engagements vis-à-vis de l'AIEA, consistent à ne jamais augmenter la quantité de plutonium extraite. On voit bien qu'il y a là un vrai sujet : l'équilibre que vous cherchez à retrouver aujourd'hui n'est pas encore présent. Je pense que c'est important de le rappeler. Actuellement, on augmente notre stock de plutonium et cela reste un vrai sujet de préoccupation qu'il faut continuer de regarder de près.

Concernant l'utilisation de l'URT (Uranium de retraitement) parti à Pierrelatte, on en a en gros 340 000 tonnes, même un peu plus aujourd'hui. Il y a eu seulement les 1 000 tonnes pour lesquelles vous aviez passé un contrat avec Rosatom, et puis, EDF avait un contrat ...

**M. VARIN.**- ... Une remarque, Monsieur ROUSSELET : je pense que lorsque vous parlez de 340 000 tonnes, cela ne concerne pas l'uranium de retraitement mais l'uranium appauvri. L'uranium de retraitement, ce sont 34 000 tonnes. URT.

**M. ROUSSELET.-** Pardon, tout à fait, j'ai mis un 0 de trop. C'est tout à fait exact, ce sont 34 000 tonnes. Ce que je voulais dire à propos de l'URT, c'est qu'il y a eu un petit contrat qui avait été passé entre Rosatom et Orano. Il y a un contrat EDF qui avait été signé en 2018 pour un ré-enrichissement à Tomsk. En réalité, il y a eu un seul envoi, et puis la situation politique a fait qu'aujourd'hui il n'y a plus d'envoi vers la Russie. Et donc, cette question demeure : comment ce fameux soi-disant cycle sera-t-il un jour bouclé, ou pas ? Je sais que la Représentation nationale s'en préoccupe et qu'il y aura des discussions à l'Assemblée sur le sujet. Mais j'ai encore entendu récemment des représentants syndicaux qui me disaient qu'il y avait une déclaration au niveau national d'Orano qui consistait à dire que cela ne serait de toute façon jamais rentable de faire une installation telle que celle réalisée à Tomsk en France. On ne voit donc pas pourquoi on la ferait demain. Cette question à propos du devenir de l'uranium de retraitement, ce qui représente quand même - et tout le monde s'en souvient - 95 % ou 96 % de ce qui sort de l'usine de La Hague, reste un sujet de préoccupation. Et là aussi, il faut se préoccuper de la justification de l'utilisation, mais c'étaient seulement des remarques.

En revanche, j'ai des questions : je sais qu'il y a un dossier qui a été déposé pour l'entreposage à sec qui a été, je dirais, repoussé la première fois par décision de l'ASN pour ce qui concerne certains domaines. Il a été modifié et je sais que, depuis, vous avez un nouveau dossier avec un projet de 77 emplacements de conteneurs TEN. Ma question : où en sommes-nous et quelles sont les perspectives puisque c'est lié au développement du projet Eagle ? Qu'est-ce qui va se passer dans ce domaine-là ? Est-ce qu'Eagle avance bien ? A priori, oui, mais j'aimerais simplement un petit point là-dessus. Cela avance-t-il ? Et puis, j'aimerais savoir où vous en êtes concernant ce projet d'entreposage à SEC puisque, si on fait une évaluation approximative, cela fait grosso modo 900 tonnes à entreposer à sec, si le projet voyait le jour. Merci.

**M. VARIN.-** Finalement, ce sont trois sujets que vous avez évoqués.

Pour commencer, je vais revenir sur le premier sujet. Vous avez effectivement évoqué Melox et vous dites que notre bilan ne se situe qu'à 82 tonnes. Ce sont effectivement 82 tonnes exactement, mais c'est conforme avec ce que l'on avait affiché, c'est-à-dire que le plan de remise en cadence de Melox fonctionne bien et il est aligné par rapport à la trajectoire industrielle. On l'avait affiché Ici, et on a eu une discussion tout à l'heure à ce sujet avec M. MARTIN, il s'agit bien de 100 tonnes qui sont visées en 2025 à Melox. On s'inscrit totalement sur cette trajectoire parce qu'on a à la fois travaillé sur la formation et travaillé sur la maintenance des équipements. Je rappelle aussi que l'on a des projets pour doubler certains nœuds de production qui

pouvaient être bloquants. C'est un projet qui avance également pour nous redonner de la capacité. Aujourd'hui on est confiant sur le fait que Melox retrouve une capacité de production conforme à ce qui est prévu initialement, conforme à son design, et je le dis d'autant plus facilement que l'on s'inscrit sur la trajectoire que l'on a toujours expliquée ici. C'était là un premier point.

Le deuxième point portait sur l'uranium de traitement. Je n'ai pas à m'exprimer sur la stratégie de d'EDF, mais je rappelle quand même qu'EDF a bien réaffirmé le fait de vouloir réutiliser l'uranium de retraitement pour les réacteurs de Clouasse et, de mémoire, les premiers chargements ont été faits. On s'inscrit donc bien dans cette logique-là. Ensuite et en ce qui concerne la stratégie industrielle plus globale de conversion et d'enrichissement de l'uranium de retraitement : nous, on a la technologie et on saurait faire. Néanmoins, c'est une décision qui ne relève pas uniquement du Gouvernement mais aussi des pays occidentaux pour que l'on puisse se doter de ces moyens. Mais sachez que l'on saurait faire. Cela dit, il faut juste que l'on ait une perspective des marchés, mais ce n'est pas dû à une difficulté technique. C'était là le deuxième point.

En ce qui concerne l'uranium de retraitement, je rappelle quand même qu'aujourd'hui, les 34 000 tonnes dont je vous ai parlées tout à l'heure représentent à peu près six à sept années d'utilisation d'uranium naturel en réacteur. Aujourd'hui, on a un vrai potentiel énergétique avec cet uranium.

S'agissant du dernier point, relatif à l'entreposage à sec : effectivement, on a revu notre dossier d'options de sûreté. Je rappelle quand même que cet entreposage à sec est aujourd'hui plutôt une parade au projet de densification. C'est-à-dire que, nous, on a présenté ici le projet de densification. Concernant ce projet de densification - je le rappelle pour celles ou ceux qui seraient nouveaux dans cette instance – il consiste à immerger en piscine des paniers qui sont plus petits, et donc d'agrandir la capacité d'entreposage dans la piscine de La Hague, et c'est bien là notre solution de référence. Aujourd'hui, le projet avance correctement pour une mise en service d'un point de vue industriel prévue au milieu de l'année 2025. Mais notre client nous a demandé de travailler sur une deuxième option, et c'est la raison pour laquelle le projet d'entreposage à sec continue d'avancer. Vous avez tout à fait les bons chiffres, et je crois que je l'avais dit ici, ce sont 77 emballages TN Eagle pour une capacité de 900 tonnes et pour une mise en service aujourd'hui qui interviendrait un peu avant 2030. Mais je rappelle donc que c'est plutôt une parade si l'on rencontrait des difficultés avec la densification. et le TN Eagle n'a pas uniquement vocation à servir ce projet. Notre filiale produit des TN Eagles parce qu'il y a d'autres marchés que ce simple projet de densification. Cela aussi, je souhaitais le rappeler.

**M. le PRÉSIDENT.**- Très bien, merci.

**M. ROUSSELET.**- Je voulais juste ajouter que ce qu'ont dit les uns ou les autres est complémentaire et ne s'oppose pas.

**M. VARIN.**- Non, et je ne pense pas être intervenu sous la forme d'une opposition. Il s'agissait seulement d'apporter un complément d'information.

**M. le PRÉSIDENT.**- Mme HOVNANIAN a demandé la parole.

**Mme HOVNANIAN.**- Je pensais avoir compris dans « Complément d'enquête » diffusé en septembre que l'on avait un taux de remplissage de 97 %. Pouvons-nous avoir des nouvelles sur la situation actuelle ?

**M. VARIN.**- Aujourd'hui, et à propos de ce chiffre de 97 %, on doit être à 93,7 %. Pourquoi ? Parce que l'on a eu moins de réception et que l'on a traité. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, quand on traite des chemises, ce n'est pas pour rien mais c'est pour gagner de la place dans la piscine. Ainsi, on gagne des emplacements parce que concernant les paniers, on cisaille les chemises et on gagne alors de l'emplacement. On a aussi un certain nombre d'opérations qui consiste à traiter dans les piscines d'anciennes cartouches de filtration que l'on traite également et que l'on évacue. Aujourd'hui, cela oscille entre 93 % Et 94 %. Quant au tonnage exact, mais on vous a donné le tableau, cela doit se situer à 10 442 tonnes à la fin de l'année. Il y a toujours un débat quand on raisonne en tonnage, 10 442 tonnes pour une capacité de 14 000 tonnes, mais il faut ensuite raisonner en termes d'emplacements. C'est pourquoi vous trouvez les deux types d'informations, et c'est ce que j'avais expliqué à « Complément d'enquête ». Les deux chiffres sont bons. En somme, ils recourent la même chose.

**M. le PRÉSIDENT.**- Monsieur Martin a la parole.

**M. MARTIN.**- Monsieur le président, à la suite de ce qu'a dit Monsieur ROUSSELET, mais c'est à vous que je m'adresse puisque vous êtes le « policier » de la salle. Il a parlé de cinq tonnes de Pu. Je voudrais savoir s'il s'agit de cinq tonnes de Pu ou si ce sont cinq tonnes de PuO<sub>2</sub> ? Je reviendrai là-dessus tous les jours.

*(Rires dans l'assemblée)*

Je vous prie de bien vouloir me répondre parce si ce sont cinq tonnes de PuO<sub>2</sub>, cela ne fait que quatre tonnes de Pu. Et une tonne de Pu de différence, ce n'est quand même pas rien.

**M. ROUSSELET.-** Monsieur MARTIN, comme d'habitude, a totalement raison sur cette question et puisqu'on y joue à chaque fois. C'est bien du PuO2.

**M. MARTIN.-** J'espère un jour vous avoir à (inaudible) sur le PuO2 ...

**M. ROUSSELET.-** ... Enfin, non, non, puisque j'émets quand même une réserve : il faudrait vérifier quelle est la définition de ce que l'on déclare à l'AIEA. Peut-être est-ce du Pu pur. C'est possible, il faudrait donc le vérifier.

**M. MARTIN.-** Dans ce cas, vous parlez sans savoir.

*(Rires dans l'assemblée)*

Cela m'étonne de vous.

**M. ROUSSELET.-** C'est une vraie question qu'il faudra regarder. Est-ce que ce que l'on déclare l'AIEA est du Pu pur ou de l'oxyde ? Je ne sais pas mais je pense que c'est du Pu puisqu'il s'agit de ce qui est lié à la prolifération. On peut alors supposer que c'est cela.

**M. MARTIN.-** Dans cas, vous abordez un autre sujet parce que si vous parlez de la prolifération, il faut alors parler de la pureté sans les isotopes pères, sinon cela n'a aucune valeur. Attendez, parce que si vous élargissez le débat à ce niveau, on devra demander une question particulière à monsieur le président, pour traiter ce problème, et parce que je découvre là ce point sur la prolifération. N'oublions pas que j'ai exercé huit ans à la Direction des applications militaires.

**M. le PRÉSIDENT.-** (Rires). Très bien. Est-ce que l'on a d'autres interventions à propos du bilan qui a été présenté par Monsieur VARIN, s'il vous plaît ? Non, je n'en vois pas. Merci, Monsieur Varin.

**10. Parmi les substances radioactives, certaines sont des matières et d'autres sont des déchets. Et parmi les substances radioactives, certaines sont entreposées et d'autres sont stockées. Quel est le cadre réglementaire ? (ASN)**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons donc passer au sujet suivant. Il s'agit du point n° 10 de notre ordre du jour, et c'est un point qui va demander une réponse de l'ASN : Parmi les substances radioactives, certaines

sont des matières et d'autres sont des déchets. Et parmi les substances radioactives, certaines sont entreposées et d'autres sont stockées. Quel est le cadre réglementaire ?

C'est là un vaste sujet mais c'est vrai que ce sont des éléments de questionnement que l'on retrouve souvent dans les médias ainsi que dans le grand public.

**M. LAFFORGUE-MARMET.-** Merci, monsieur le président.

Oui, pour essayer de répondre et apporter quelques éléments à propos de cette question, tout d'abord - mais on le verra plus précisément ensuite - ce que l'on peut répondre : une matière n'a pas vocation à être stockée. Du coup, même si cela figure dans la question que la CLI a posée, d'emblée, il y a un des cas qui est exclu parmi les quatre.

Les définitions des déchets, et en particulier des déchets radioactifs et des matières radioactives, elles se trouvent dans le Code de l'environnement, et on vous a rappelé les définitions telles qu'elles sont écrites dans le code de l'environnement. Un déchet, c'est une substance ou un objet dont le détenteur a l'intention et l'obligation de se défaire, ou dont il peut se défaire. C'est quelque chose que l'on ne peut plus utiliser en quelque sorte. Quant à la définition du déchet radioactif, elle découle de cette définition-là : c'est une substance radioactive pour laquelle aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée, ou qui a été requalifiée comme tel par l'autorité administrative. Alors, l'autorité administrative dont il est question dans cette définition, ce n'est pas l'Autorité de sûreté nucléaire mais c'est le ministère qui a la charge de la sûreté nucléaire. Aujourd'hui, c'est donc le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Cela valait donc pour la définition du mot « Déchet ». On y trouve bien cette notion que l'on n'utilise pas un déchet radioactif.

A contrario, une matière radioactive, c'est une substance, donc un ensemble d'éléments radioactifs, pour laquelle une utilisation ultérieure est prévue ou envisagée, le cas échéant, et après traitement approprié. Ce sont là les définitions du Code de l'environnement.

Nous avons les mêmes pour l'entreposage et le stockage. Comme je le disais à propos de l'entreposage des matières ou des déchets, il s'agit d'une opération qui consiste à placer les substances, c'est-à-dire que l'on va entreposer des substances à titre temporaire dans une installation spécialement aménagée - cela, évidemment, va dépendre en fonction de l'activité de ces déchets : faible, moyenne ou longue - et avec l'intention de les retirer. C'est bien le fait que l'entreposage n'est pas pérenne. A contrario du stockage qui, lui, a

vocation à être définitif. Tout réside dans la notion « Potentiellement ». Mais l'idée est bien que s'agissant d'un stockage, ce soit définitif tandis que pour un entreposage, ce soit temporaire. Et c'est donc la raison pour laquelle on ne peut pas stocker des matières puisque la matière, par définition, a vocation à être réutilisée, et si elle était stockée, là aussi par définition, elle ne pourrait donc pas être réutilisée. Voilà en ce qui concerne ces définitions.

Il peut y avoir des petits compléments, par exemple, sur la requalification des matières radioactives : effectivement, c'est le détenteur de la substance qui définit si c'est une matière ou un déchet. Néanmoins, et comme c'est inscrit, l'autorité administrative compétente a la possibilité à sa propre initiative de requalifier, après avis de l'Autorité de sûreté si une matière doit être considérée comme étant un déchet. C'est-à-dire que si on se rend compte qu'il y a quelque chose que le détenteur considère comme étant une matière mais qu'en réalité, il ne peut pas l'utiliser à moyen terme ou à long terme, dans ce cas, l'autorité compétente peut considérer qu'il faut le requalifier en déchet, et donc trouver une filière adaptée pour le stockage.

Il y a quand même des choses à préciser un peu dans toutes ces définitions : qu'est-ce que l'on entend par « Réutilisation à moyen terme » ? Il y a des échéances temporelles à définir et c'est ce qu'a fait l'ASN dans le cadre de son avis à propos des études relatives au cinquième PNGMDR. On vous a inscrit les phrases afférentes. En gros, ce que l'ASN dit : si à l'horizon d'une génération d'à peu près 30 ans, on ne peut pas avoir une vision industrielle claire sur le fait que l'on puisse réutiliser ou utiliser cette substance radioactive, alors il faut qu'elle soit requalifiée. Du moins, potentiellement, il faut regarder si l'on ne peut pas la requalifier comme étant un déchet. En tout état de cause et au-delà de 100 ans, si on n'a pas de réutilisation prévue à l'horizon d'une centaine d'années, cela doit conduire à la requalification de la substance en déchet.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je suppose qu'il va y avoir plusieurs interventions. C'est M. ROUSSELET qui va commencer.

**M. ROUSSELET.-** Je voulais rappeler que l'on en a discuté en réunion de bureau. Est-ce qu'il fallait mettre ce sujet à l'ordre du jour ou pas ? Mais comme a vu qu'il y avait de nombreux nouveaux participants, on a pensé que c'était important de rappeler ce qu'il en était d'un point de vue administratif.

Mais on a aussi souhaité que l'on n'entende pas directement un débat, débat qui nécessiterait ensuite, évidemment, probablement plusieurs heures de discussion et d'appréciation sur la situation réelle. Je voulais



insister sur ce point parce que l'idée est bien de programmer prochainement une réunion spécifique sur ce sujet. Dans cette réunion, on reprendrait ces éléments de contexte pour rediscuter par rapport à la situation actuelle et ce qui se passe plus globalement dans le cadre du plan national, et de manière que l'on ait une présentation du plan national, de la situation actuelle.

Ainsi, personnellement, je ne ferai pas de commentaire sur ce qui vient d'être dit. Évidemment, il y a beaucoup, beaucoup de choses à dire, mais je ne souhaite pas que l'on rentre ce matin dans ce débat tandis que l'on a prévu d'avoir un temps particulier pour le faire.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. M. HERLEM retire sa demande de parole. La parole est à M. VASTEL.

**M. VASTEL.-** Je voudrais ajouter quelque chose à ce qu'a dit Yannick : entreposage et stockage sont deux notions qui ne sont pas simples à comprendre pour le grand public. Dans ce cas, pourrions-nous organiser une réunion publique pour expliquer aux gens de la région, et parce qu'ici, on a à la fois du stockage et de l'entreposage ? On est bien gâté sur ce plan. Il s'agirait alors d'expliquer cela aux gens afin qu'ils comprennent, parce que les gens ont du mal à suivre ces deux notions.

**M. le PRÉSIDENT.-** Je pense que c'est une réunion qui pourrait effectivement être organisée dans le cadre d'une réunion inter-CLI puisqu'il y a également la CLI Andra, qui peut-être elle-même directement interrogée par ces problèmes. C'est effectivement un programme que l'on pourrait mettre en place cette année.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non, je n'en vois pas. Je vous remercie.

#### **11. Point sur la fin des travaux de l'assainissement du Ru des Landes. Présentation des résultats des prélèvements de l'année 2023. (Exploitant-ASN)**

**M. le PRÉSIDENT.-** C'est maintenant au tour du point n° 11, qui est un point sur la fin des travaux de l'assainissement du Ru des Landes, avec la présentation des résultats des prélèvements de l'année 2023. C'est l'exploitant qui prend la parole. Monsieur VARIN, vous avez la parole.

**M. VARIN.-** J'avais prévu ce matin de faire un point sur le ruisseau des Landes, sachant que nos résultats sont aujourd'hui encore partiels pour certains, puisqu'on a un programme de caractérisation qui est extrêmement important.

Je pense qu'aujourd'hui toute personne présente dans cette salle a déjà vu cette photo. Je la présente dans le cas où quelqu'un n'aurait pas encore relocalisé la zone du ruisseau des Landes, situé au nord-ouest du site. Cependant, on a déjà présenté ce schéma à plusieurs reprises.

J'ai repris ici l'ensemble de la cartographie que l'on a refaite avant de démarrer les opérations de la reprise des terres. On l'avait indiqué et on l'avait déjà présenté ici. On avait situé, en utilisant un peu de couleur, l'ensemble des échantillons par rapport au seuil que l'on s'était donné en américium 241. C'est-à-dire qu'en dessous de ce seuil, on laisse les terres en place tandis qu'au-dessus de ce seuil, on les excave. On s'était même donné la marge de sécurité suivante : ce qui est compris entre une demi-fois le seuil et le seuil, on l'excave également. Mais tout cela, on l'avait déjà expliqué ici. C'était juste pour rappeler que l'on a quand même fait une caractérisation de la zone à traiter très large, avant de redémarrer les travaux à l'automne.

On a pratiquer une excavation sur 60 centimètres - mais je l'avais déjà expliqué la dernière fois - et puis sur 30 centimètres plutôt en périphérie. Globalement, on a enlevé tout ce qui est couche de limon, tout ce qui est terre superficielle. On a à peu près traité 260 mètres carrés. J'avais expliqué ici que l'on avait augmenté la zone parce que, déjà, quand on avait envisagé l'emplacement des différents dispositifs, il y avait plus de place. Ainsi, on a traité un peu plus en surface. Ensuite, cela représentait à peu près 180 mètres cubes que l'on a mis dans ce que l'on appelle des GRVS. Les GRVS sont des espèces de *big-bags* qui ont été ramenés sur le site. Voilà le bilan final.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? On a fait une centaine de prélèvements dans la zone. Comment procède-t-on ? On fait d'abord une spectrométrie gamma. Je suis désolé, si c'est un petit peu technique. La spectrométrie gamma, c'est l'analyse la plus simple que l'on peut conduire. On prend la terre, on la met dans une géométrie, on la mesure, et on obtient une mesure directe, ce qui nous permet de qualifier l'activité en américium 241. Et par un rapport de spectre, on peut déterminer l'activité en plutonium. En revanche, derrière, on fait un certain nombre d'échantillons témoins. En se servant de ces échantillons, on fait des échantillons témoins que l'on mélange pour avoir une activité un peu plus précise. C'est-à-dire que, dans ce cas, on va aller faire de la radiochimie. Ce sont des mesures qui prennent du temps parce qu'il faut minéraliser la terre, il faut la mettre en solution, il faut faire une séparation chimique ensuite. Ce sont des opérations qui sont beaucoup plus longues, tout cela pour avoir une analyse encore plus fine de la teneur en plutonium et en strontium des terres résiduelles.

Aujourd'hui, on a obtenu des résultats par spectrométrie qui sont déjà disponibles, et vous verrez dans la cartographie suivante que l'on n'a pas de point singulier en spectrométrie, en tout cas pour ceux qui sont disponibles. Et puis, on poursuit les analyses et on obtiendra le bilan complet. Mais pour ceux qui connaissent bien la radiochimie, une centaine d'échantillons à faire en radiochimie... Du moins, non pas une centaine, mais plusieurs dizaines d'échantillons à faire en radiochimie, cela prend un certain temps. Cependant, on aura globalement les résultats d'ici la fin du mois de juin. D'ailleurs, on s'est gréé d'effectifs et de moyens supplémentaires pour pouvoir réaliser cette campagne, parce qu'elle vient en supplément des travaux traditionnels de suivi autour du site.

On avait également pratiqué des prélèvements d'eau pendant la période d'excavation, et on n'a pas eu de souci concernant les prélèvements d'eau qui ont été réalisés.

Ce que je vous ai indiqué ici, et en reprenant le même code couleur, ce sont les points à propos desquels on a déjà une spectrométrie gamma, et qui respectent les seuils que l'on s'est fixés ici. On voit bien que s'agissant de la zone dite « zone la plus marquée », aujourd'hui, on est conforme aux seuils. On poursuit les analyses, mais forcément on s'est focalisé dans premier temps sur la zone dite d'intérêt initial.

Maintenant, et parce le projet ne s'arrête pas là pour ce qui nous concerne, au-delà de l'aspect analytique, on a jusqu'au mois de juin... Cela dit, j'espère qu'on l'aura un peu avant mais... Ce que je souhaite, c'est qu'à la CLI du mois de juin, on sera capable de donner la cartographie finale avec toutes ces analyses fines en plus. Ensuite, on va effectuer les travaux de restauration. J'avais indiqué la dernière fois qu'on les ferait plutôt à la fin de l'année 2024. Ces travaux de restauration consistent à apporter de la terre végétale, à rétablir la topographie, en particulier pour recréer une cuvette cohérente avec ce qui existait avant. Et là-dessus, on a des prescriptions de la DREA. C'est donc quelque chose qui se fait en cohérence avec notre arrêté préfectoral.

En résumé, les travaux de reprise des terres sont terminés, les caractérisations en cours, à date, montrent que l'on a atteint notre objectif, en particulier sur la zone la plus marquée. Il nous reste quand même encore à caractériser beaucoup d'échantillons - ce sont des échantillons situés plutôt en périphérie - pour vérifier que l'on a atteint notre objectif. Enfin, il nous reste à réaliser les analyses fines pour nous conforter dans les analyses de spectrométrie gamma et puis les travaux de restauration en fin d'année.

**M. le PRÉSIDENT.-** Parfait. Merci, Monsieur VARIN. M. HERLEM a une question.

**M. HERLEM.-** Les analyses qui ont été faites l'ont-elles été que par Orano ou par des services croisés ?  
Et la deuxième question : que deviennent les *Big-bags* qui sont revenus sur le site ?

**M. VARIN.-** Je vais déjà répondre à la deuxième question puisque je suis sur la diapositive concernée : ils vont être expédiés à Andra. On l'avait expliqué lors des projets précédents, et c'est ce qui avait été décidé. Ensuite, pourquoi ne les expédions-nous pas tout de suite ? C'est parce qu'il faut attendre un peu, il faut qu'ils sèchent, et sans parler du fait qu'à la fin des travaux, on était quand même dans de la boue.

Et puis la réponse à l'autre question : il s'agit de nos analyses. Ce sont des analyses Orano

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci. Monsieur VASTEL, vous avez la parole.

**M. VASTEL.-** je voudrais intervenir et être plus global sur ce sujet, parce qu'il y a plein de choses qui me chagrinent. Selon moi, une poubelle, c'est un endroit dans lequel on dépose les déchets. Or, quand on regarde le site Orano, il y a sept installations nucléaires de base et il y en a quatre qui sont en démantèlement, démantèlements plus ou moins avancés. Les démantèlements, ce seront des déchets. Il reste trois INB pour le retraitement. En ce qui concerne le retraitement, on produit du plutonium, bien évidemment, et on produit aussi des déchets vitrifiés. On produit quand même pas mal de déchets sur le site d'Orano. Pour l'instant, on va dire que la poubelle ne déborde pas, il n'y a rien qui sorte de l'enceinte. C'est bien. Mais cela n'a pas toujours été le cas parce que si on revient un peu en arrière : en 1970, il y a les fosses 13 et 14 qui ont fui, fuites de césium et de strontium. En 1974, ce sont les blocs béton qui ont fui, et qui ont fui du côté du Ru des Landes et sur environ une surface de 60 hectares. En 1981, il y a eu le silo 130 - et on va en parler tout à l'heure - qui a fui, et à la suite de quoi il y a eu quand même 520 tonnes de ferraille stockées sur la zone nord-ouest, tandis qu'en 1995, il y a eu 350 tonnes qui ont été stockées. Tout cela a été enlevé. Entre 2011 et 2015, il y a eu 870 tonnes qui ont été évacuées, qui sont restées en plein air, donc lessivées, etc. Et il reste quand même sur cette zone des déchets de faible activité dans des tranchées en terre et dont l'évacuation est prévue entre 2025 et 2030.

On constate à partir de là que la poubelle a bien débordé. Et la conséquence, c'est : en 2016, l'ACRO a découvert du plutonium au Ru des Landes. Il aura quand même fallu attendre sept ans pour que l'on commence à décontaminer cette zone. En plus, en discutant, j'ai appris que l'agriculteur qui avait du césium sur son terrain... Pouvons-nous revenir à la toute première diapositive ? Ce que l'on voit en rouge, c'est la zone à

assainir. La zone à assainir a une superficie d'environ quatre hectares, et il y a 260 mètres carrés qui sont excavés comme vient de nous l'expliquer M. VARIN. L'agriculteur n'était pas au courant et j'ai aussi appris que dans cette zone, il y a un terrain, voici environ trente ans, pour lequel on avait changé la terre. Je ne sais pas pourquoi, mais ce sont des données orales.

Et comme cela a été dit lors de la dernière CLI, les terrains qui ont été nettoyés concernent uniquement des terrains qui appartiennent à Orano. Pour les terrains qui se situent de chaque côté de la source... Ce qui est dommage sur cette diapositive, c'est que l'on ne voit pas, qu'il n'y a pas de petit trait bleu qui nous permettrait de repérer le Ru des Landes. On ne sait pas où il se trouve. Pour ceux qui ne se seraient pas rendus sur place, ils ne peuvent pas savoir où il est ...

**M. VARIN (hors micro).- Inaudible**

**M. VASTEL.-** Oui, il est là, mais il n'est pas que là. Il y a aussi un petit écoulement vers une haie. Ce n'est pas grave, pour autant, je trouve que cela manque un peu pour la bonne compréhension.

Comme il a été dit lors de la dernière CLI, cette terre appartient à Orano, et sur ce terrain, on a observé une activité maximale de 40 becquerels par kilo frais, et que c'était cohérent par rapport à la zone à traiter. Vous avez donné le chiffre tout à l'heure. C'est ce qui avait été dit lors de la CLI du 19 octobre 2023. Alors que dans les champs situés de chaque côté de l'abreuvoir, se trouve quand même un point de césium qui n'est pas à 40, mais à 80 becquerels par kilo frais, tandis que sur un autre terrain, il y a 67 becquerels par kilo frais de strontium, strontium qui se trouve dans l'herbe. Je rappelle que les vaches mangent de l'herbe.

Lors de la CLI du 9 juin, on nous a parlé d'un scénario dans lequel une personne mangerait de la terre et qu'il faudrait qu'elle en mange je ne sais combien de kilos - peu importe, c'était un scénario peu probable - avant de dépasser les données de contamination. C'est vrai, et je ne vais pas y revenir. Mais sur ce terrain-là, il y a des bovins et il faut savoir que si on prend un scénario qui est probable, donc celui des bovins, s'ils demeurent pendant un mois sur ce terrain, ils mangent quand même 2 400 kilos d'herbes en un mois, et ils boivent 1 200 litres d'eau en un mois, donc de l'eau du ruisseau des Landes. Ainsi, y aurait-il un impact sur ces animaux ? Cela, je n'en sais rien. Il n'y a eu aucune étude, ni rien de fait. S'agirait-il d'un impact faible ou bien n'y a-t-il rien ou y a-t-il quelque chose ? On ne le sait pas. Cela demeure une zone d'ombre.

Où est la cohérence parce que la poubelle a débordé tandis qu'Orano ne dépollue que ses propres terrains ? Je vois vraiment en cela la marque d'un manque de respect et de déni pour les habitants et les agriculteurs. C'est également pourquoi - tout à l'heure, on parlait du budget de la CLI - je pense qu'il serait bien d'envisager une étude indépendante qui soit faite concernant le suivi de ce Ru des Landes.

Voilà ce que j'avais à dire pour pouvoir éclaircir les zones d'ombre de ce dossier.

**M. VARIN.-** Je pense qu'il n'y a pas de zone d'ombre. . Et puis, je pense qu'il arrive un moment et s'agissant des échanges que l'on a sur ce thème-là, du moins pour ceux qui sont présents à toutes les réunions, où ils vont s'apercevoir qu'il y a un peu de répétition dans vos propos et qu'il faut les objectiver d'un point de vue scientifique. D'abord, je voudrais quand même répéter que l'on a repris ces terres alors qu'il n'y avait pas d'enjeu sanitaire. Il y avait un point singulier, qui avait alerté les parties prenantes, et c'est une décision de la Direction d'Orano de les avoir prises alors qu'il n'y avait pas d'enjeu sanitaire. On aurait très bien pu les laisser sur place.

Deuxièmement, à propos de la partie des impacts, vous avez effectivement parlé d'un calcul que l'on avait fait à l'époque, que l'on a présenté, qui est dans le dossier, qui a permis d'étayer notre approche et le plan de gestion des sols. Effectivement, c'est un scénario majorant puisqu'on prend le point le plus marqué, on fait « consommer » ce point à une population dite plus critique. C'est donc un calcul qui est totalement enveloppe. On trouvait alors 170 fois moins que l'impact de la radioactivité naturelle. Vous pouvez reprendre les calculs, ils ont été validés, il n'y a pas de sujet. Il n'y a donc pas de sujet sanitaire. En plus, quand on fait ce calcul, on prend effectivement un compte l'américium qui, effectivement, est le radionucléide qui a la plus forte radiotoxicité.

Quand vous évoquez un marquage ailleurs, dans des champs situés à proximité, ce sont des marquages qui sont de très, très, très faible niveau. Ils sont au seuil en américium, qui est le radioélément le plus toxique. Ils sont au seuil en américium. Quant au césium, ce sont des valeurs extrêmement faibles, donc a fortiori, l'impact associé à ce marquage est encore plus faible que ce que je viens d'évoquer. Il n'y a donc pas d'enjeu sanitaire. Ce n'est pas un problème de manque de respect ou de manque de transparence. C'est seulement une simple approche scientifique et technique.

**M. VASTEL.-** Je voudrais répondre. C'est vrai que je me répète, mais c'est parce que je n'ai pas la réponse à mes questions. Ensuite, vous avez dit que vous auriez pu laisser sur place ...

**M. VARIN.-** ... Attendez, non, Monsieur VASTEL, vous dites que vous n'avez pas de réponse à vos questions. Si, et je viens de vous répondre, et je suis prêt à partager toutes sortes d'expertises sur le sujet. vous évoquez un marquage en césium et je vous dis qu'il n'y a que du césium et pas d'américium. Le césium est un radionucléide qui présente une radiotoxicité qui est largement plus faible que celle de l'américium. A fortiori, le calcul d'impact lié à ce marquage est encore plus faible et largement plus faible que le calcul que l'on a réalisé sur le point le plus marqué du ruisseau des Landes qui, lui, déjà, se situait à 170 fois moins que la radioactivité naturelle. On va arriver à des milliers, voire dix-mille fois moins, que la radioactivité naturelle. Il n'y a donc pas d'enjeu sanitaire et je réponds, ce n'est pas une zone d'ombre. C'est seulement technique.

**M. VASTEL.-** Oui, mais ce que je veux dire : vous parlez du césium mais il y a aussi du strontium qui se trouve dans l'herbe, et les vaches mangent de l'herbe. Il n'y a pas eu d'étude. Parce que ce qui se trouve dans les champs, dans les prairies, c'est de l'herbe. Et dans les prairies, il y a des bovins qui mangent de l'herbe et qui boivent de l'eau. Cela est un fait, vous ne pouvez pas ...

**M. VARIN.-** ... Mais, mais à fortiori, Monsieur VASTEL, si vous avez un marquage - et je ne vais pas polémiquer plus que cela - vous avez un marquage dans l'herbe et un bovin va ensuite manger l'herbe, vous avez des facteurs de transfert, donc tout ne va pas être transféré. Quand je fais le calcul, je le fais enveloppe parce que je considère que tout ce qui est dans l'herbe va passer dans le compartiment alimentaire. Mais ce n'est pas le cas. De toute façon, nos calculs sont toujours enveloppe et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'enjeu sanitaire.

**M. VASTEL.-** Vous faites un calcul théorique, et c'est bien, mais il faudrait alors aller voir sur le terrain si, effectivement, les bovins... Je ne sais pas, moi, et je n'ai pas la réponse mais ...

**M. VARIN.-** ... Je veux également juste compléter en disant que l'on contrôle aussi le lait, tout ce qui est produit autour du site. On fait ces contrôles pour vérifier qu'il n'y a pas de marquage dans le lait. Ainsi, aujourd'hui, il n'y a pas de sujet sur le lait.

**M. VASTEL.-** Non, et ce n'est pas sur le lait parce que, de toute façon, les bovins qui sont présents, ce sont des bovins pour la viande. Pour le lait, cela se situe ailleurs puisque c'est autour de l'usine que vous faites

des prélèvements. C'est d'ailleurs très bien, mais là, c'est un point spécifique. Ce sont des bovins qui vont dans ces champs et ce sont ces mêmes bovins qu'il faudrait aller voir. Je ne sais pas mais que vous fassiez un calcul théorique, c'est très bien, mais est-ce les bovins présentent un peu ou beaucoup de radioactivité ? Je n'en sais rien. Selon moi, cela constitue une zone d'ombre.

Ensuite, je voulais dire que vous auriez très bien pu tout laisser sur place parce que cela ne représentait aucun impact. Vous n'avez pas fait ainsi puisque vous avez décidé de faire autrement, dans ce cas autant tout nettoyer correctement. En plus, quand vous avez fait toutes ces analyses dans les champs et dans les prairies, du césium et du strontium ont été relevés, et l'agriculteur n'était pas au courant qu'il y avait cela sur son terrain. La moindre des choses eût été au moins de le prévenir. Ensuite, il pouvait faire ce qu'il voulait, mais c'eût été au moins une marque de respect à l'endroit de l'agriculteur et de ses terrains.

**M. VARIN.-** Je sais que cet agriculteur a rencontré les équipes. Qu'il faille réexpliquer les enjeux à cette personne, on est tout à fait prêt à le faire, et ce n'est pas un manque de respect de notre part. Vous pouvez le traduire ainsi mais ce n'est pas le cas. ? Et comme je l'ai dit, on réalise les activités de retrait de terre d'abord parce qu'il y a un point de sensibilité, parce que cela a ému à un moment les parties prenantes et que l'on s'est dit qu'on allait effectivement traiter ce point pour cette raison. Mais il y a aussi un moment où l'on fait les choses parce qu'il existe un vrai enjeu derrière.

**M. VASTEL.-** Ce que je ne comprends pas, ce sont les raisons pour lesquelles vous ne le faites que sur votre terrain.

**M. VARIN.-** Je pense que je vais arrêter la discussion. D'un point de vue scientifique, il n'y a absolument aucune raison d'aller au-delà. Déjà et concernant le point que l'on a traité, il n'y avait pas de raison scientifique de le faire d'un point de vue sanitaire.

**M. le PRÉSIDENT.-** Mme BROCC a la parole.

**Mme BROCC.-** Justement, ne pourrions-nous pas engager une étude sur la viande de ces bovins ?

**M. VARIN (hors micro).-** Inaudible.

**Mme BROCC.-** Pourquoi « Non » ? Vous dites que M. VASTEL répète toujours la même chose mais effectivement, il répète toujours la même chose parce qu'il faut alerter sur ce point. Je veux dire que, vous, vous



dites qu'il n'y a pas d'impact, mais je ne sais pas si l'ACRO a trouvé des mesures qui puissent alarmer. S'ils ont alerté, c'est bien que ...

**M. VARIN.-** Je n'ai pas voulu revenir sur l'historique parce que je pense qu'il arrive un moment où il faut aussi savoir arrêter un peu la répétition des choses. Pour autant, je souhaiterais quand même rappeler l'historique : le ruisseau des Landes était un point que l'on suivait. En 2016, ce n'était pas une nouveauté. Simplement, on avait décalé notre point de contrôle pour être conforme à l'IRSN, et c'est vrai que depuis quelques années, on ne traitait plus ce point-là, mais on l'avait fait avant, on le connaissait. Ce n'était donc pas un point nouveau. Il faut également le remettre en perspective.

**M. VASTEL.-** Ce que je voudrais dire à propos de ce que vient de dire M. VARIN : c'est vrai que le point a été changé et c'est vrai qu'Orano faisait de la surveillance, mais à une époque, il y a eu aussi des pics de plutonium relevés sur cette zone-là, et il n'y a eu d'alerte ni de la part de l'IRSN ni d'Orano. C'est l'ACRO qui a donné l'alerte.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, merci Monsieur VASTEL. L'ASN a-t-elle un commentaire à faire sur cela ?

**M. le PRÉSIDENT.-** Non, vous n'avez pas de commentaire particulier. Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non, je n'en vois pas.

**12. La lettre de suite de l'inspection de l'ASN INSSN-DRC-2023-0877 évoque la présence de plusieurs barreaux d'uranium dans le silo 130 (fosse 43). Point sur l'état d'avancement de la reprise et inventaire des déchets dans le silo 130.**

**M. le PRÉSIDENT.-** Nous allons donc passer au point suivant. C'est le point n° 12 : La lettre de suite de l'inspection de l'ASN qui évoque la présence de plusieurs barreaux d'uranium dans le silo 130 (fosse 43) et c'est donc un point sur l'état d'avancement de la reprise et l'inventaire des déchets dans le silo 130.

Oui, Monsieur, je vous écoute.

**M. MARGERIE.-** Je suis Pierre MARGERIE, pour le CREPAN. Monsieur VASTEL a demandé une expertise indépendante, mais il n'y a pas eu de réponse.

**M. le PRÉSIDENT.-** C'est exact, mais on ne va pas pouvoir donner la réponse aujourd'hui. Cependant, c'est quelque chose qui pourrait être effectivement examiné en bureau de CLI.

**M. MARGERIE.-** d'accord

**M. VARIN.-** C'est encore moi ! Je vais maintenant passer à la présentation qui va essayer de répondre au questionnement issu d'une inspection dans le silo 130. J'avoue que le silo 130 est un sujet que l'on traite assez souvent dans cette instance. Je vais refaire, là aussi, un peu d'historique, mais il y aura peut-être un peu de répétition dans mes propos.

Le silo 130 est situé au nord-ouest du site. C'est un silo qui entrepose un certain nombre de déchets issus de la filière UNGG, et dans lequel des terres et des gravats ont été également entreposés, en particulier, à l'issue de l'incendie de l'installation concernée. Orano a déployé une installation à proximité de ce silo - il est situé ici - installation qui permet d'aller chercher les déchets qui se trouvent dans cette fosse, de les ramener dans une cellule de tri, pour remplir ensuite des fûts qui vont être entreposés avant traitement ultérieur.

Il y a quatre phases. La première phase constitue en la reprise des déchets volumineux. Il y aura une deuxième phase qui va consister à reprendre l'eau, et puis les reprises de fond de silo, parce que l'on aura sans doute un peu de déchets de faible granulométrie, il faudra ensuite reprendre les terres et les gravats. C'est un projet qui s'inscrit sur le long terme suivant quatre phases.

Sans vouloir dresser un inventaire exhaustif, on a à peu près 480 tonnes de graphite - c'est majoritairement du graphite que l'on trouve dans cette zone - avec un peu d'uranium, du magnésium, des fils de selles. Ce sont des systèmes qui permettaient de bloquer les bouchons sur les combustibles UNGG, un certain nombre de déchets technologiques. Cela représente à peu près 3 000 mètres cubes. Il y a 150 mètres cubes de terre et gravats, 1 400 mètres cubes d'effluents liquides. Normalement, tout cela est décrit dans le rapport que l'on publie tous les ans à propos des activités de RCD de l'Établissement, et on l'a également présenté ici, je pense, à différentes reprises.

En ce qui concerne l'origine des déchets : cela provient d'opérations de traitement des combustibles UNGG entre 1966 et 1987, et puis aussi lorsque l'on a procédé à un certain nombre d'opérations de nettoyage dans les années 80 et puis de 1990 à 2000 durant lesquelles un certain nombre de déchets ont été placés dans le silo 130. L'objectif est de reprendre ces déchets, de les mettre dans des fûts ECE, inertés avec de l'eau et puis de les traiter dans le futur dans la filière de traitement des déchets graphites et magnésium, parce que l'on a un autre silo sur le site dans lequel il y a des déchets issus de la filière UNGG que l'on doit traiter.

Où en sommes-nous aujourd'hui parce que c'est une installation qui, comme toutes les opérations du RCD, est souvent un peu une première ? Il a donc fallu optimiser le process. On a produit 54 fûts en 2023. On en a déjà produit dix rien qu'en janvier 2024, et vous voyez que le process augmente déjà. On a produit 121 fûts au total, c'est-à-dire que l'on est à peu près à 20 % du volume total à traiter. Aujourd'hui, les analyses que l'on effectue, globalement, dans les opérations de reprise, montrent que la caractérisation de nos déchets est compatible avec ce que l'on avait envisagé en termes de projet. Je crois que je l'avais présenté au mois de juin, mais je le redis ici puisqu'on a une question « Comment allez-vous améliorer la productivité de cette installation » ? : on est passé en 3X8 au second semestre 2023. C'est-à-dire que, maintenant, on exploite cette installation dans la semaine, nuits comprises, tandis qu'avant, on ne travaillait que durant la plage horaire de 8. Et on a créé une équipe de maintenance dédiée pour être plus réactif lorsque l'on rencontre des problèmes sur l'installation, pour pouvoir gagner en en taux de disponibilité.

Étant donné les progrès qui ont été réalisés, on envisage aujourd'hui d'essayer de traiter 70 fûts pour la seule année 2024. Vous voyez que l'on envisage une augmentation de cadence significative. En tout cas, c'est la cible industrielle que s'est assignée Orano. On va donc essayer de passer plutôt à plus de trois fûts par semaine en période d'exploitation, et puis on va essayer de retomber à 150. Ce que l'on veut, c'est faire un run pour essayer de pousser au maximum l'installation, et ensuite atteindre un ordre de 150 fûts avec un objectif fixé pour la fin de reprise en 2028. C'est là la première phase. Je reviendrai plus tard sur le sujet du combustible UNGG que l'on a trouvé, que l'on a « pêché ».

Lors des opérations de reprise, on a été amené à remonter dans la cellule de tri un combustible de type Barreau UNGG, qui a été récupéré lors d'une grappée et que l'on a remonté dans la cellule de tri. Ici, à titre d'information, on a indiqué les différentes dimensions. Et quand on voit la photo, il n'y a pas de doute, c'est un combustible UNGG parce qu'on voit bien la gaine en magnésium, même si elle est corrodée. Le barreau a été conditionné dans un étui en eau et l'étui est dans un système qui évite la possibilité d'une chute. Il est donc totalement sécurisé. On a renforcé nos dispositifs qui permettent une détection si l'on trouvait d'autres barreaux lors ces opérations. Au-dessus du système de grappée, on a mis en place - même si on l'avait déjà, mais on l'a renforcée - une mesure de débit de dose, une vidéo plus précise et éventuellement aussi une caméra thermique, pour voir si on trouve quelque chose, un point singulier. Lors des opérations qui se sont poursuivies, on a effectivement identifié à cinq reprises des barreaux mais ils n'ont pas été remontés en cellule de tri parce

qu'on les avait détectés avant. Pourquoi avons-nous remonté celui-là ? C'est parce qu'en termes de contrôle vidéo, je pense que l'on n'était pas aussi fin et qu'en plus, ce barreau se trouvant au milieu au fait de la grappée, cela atténuait forcément les radiations par rapport aux mesures de débit de dose. En tout cas, c'est le REX que l'on a fait. On en a trouvé cinq autres, mais comme ils ont été détectés au moment de la grappée, on les a laissés dans la fosse, et ils seront traités ultérieurement.

Forcément, il faut quand même savoir que la présence de barreaux n'avait pas été exclue du rapport de sûreté, parce qu'étant donné l'historique, on savait que l'on pouvait en trouver quelques-uns. Il n'y avait pas de volumétrie, on savait donc que c'était possible. C'était prévu dans le rapport de sûreté. Ce que l'on a fait : on a rebalayé notre analyse de sûreté à travers les différents risques pour vérifier, au regard du nombre que l'on avait là, et voire au-delà, que l'on n'induisait pas de risque particulier par rapport à l'installation. On a réévalué, on a fait l'analyse de sûreté complète, on l'a finalement réactualisée pour vérifier qu'il n'y avait pas de sujet. On a transmis d'ailleurs les éléments à l'Autorité de sûreté. C'est clair qu'il n'y a pas de sujet de sûreté lié à la présence des barreaux. C'était déjà prévu lors de l'analyse initiale mais on l'a vérifié avec ce que l'on a détecté.

Ce que l'on travaille aujourd'hui : ce sont les modalités de transport et de conditionnement de ces barreaux, puisque, là, on en a un qui se trouve dans un conteneur - il est sous eau, dans un conteneur étanche – et les autres se trouvent dans le silo, donc en sécurité sous eau. Ainsi, ce que l'on envisage sans doute, c'est mettre les autres en étui, puis les transporter dans des fûts ECE. Ensuite, ils iront rejoindre la filière des déchets UNGG, qui sera installée auprès du bâtiment 115, point 2, dans le futur. C'est ainsi qu'ils seront traités. Maintenant, on est dans la phase de suite du projet. C'est la phase 1 « Reprise des gros déchets ». Aujourd'hui, on a traité le sujet de ces barreaux retrouvés. Il y a une deuxième phase qui consiste en la reprise de l'eau du silo 130. Là aussi, le projet avance parce qu'on va transférer - et on l'avait déjà expliqué ici - les effluents dans des citernes qui vont être traitées ensuite dans notre station de traitement des effluents. On a déjà eu l'autorisation de l'Autorité de sûreté pour ce projet et la citerne est déjà disponible. Il faut seulement qu'on l'adapte pour ce transport. Ensuite, on continue de travailler sur la reprise des fonds de silo et on a développé un robot pour récupérer les déchets dans le silo. Ces déchets seraient remontés dans une cellule, dans une enceinte, qui serait placée sur la dalle pour ensuite être traités, mais ce sont plutôt des déchets qui seraient probablement de plus faible granulométrie. Pour tout cela, les techniques sont d'ores et déjà définies. On a fait

les essais d'un certain nombre d'équipements et le dossier est en instruction auprès de l'Autorité de sûreté. On démarrera les aménagements lorsque l'instruction sera terminée.

En ce qui concerne les terres et les gravats, on a développé une foreuse, ce qui a permis d'aller faire des prises d'échantillons, et on est en cours de finalisation des caractérisations de ces échantillons de terre pour définir les modalités de conditionnement.

Les quatre projets, les quatre phases, ne se situent pas au même niveau. A propos de la première phase, on est aujourd'hui en période de déploiement industriel avec une montée en cadence. Il est clair que l'on a dû faire face lors du démarrage, et je l'avais expliqué ici, à certains soucis sur la centrale hydraulique, sur les câbles de herse qui s'étaient cassés, mais on y a travaillé et on voit que l'on a une fiabilité qui s'est accrue. On a maintenant un dossier autorisé par l'Autorité de sûreté pour avancer sur la reprise de l'eau. On a un dossier en instruction qui concerne la reprise des déchets en fond de silo. Quant aux terres et gravats, il faut que l'on finalise les caractérisations pour pouvoir finaliser le processus de reprise.

**M. le PRÉSIDENT.-** Parfait. Merci, Monsieur Varin. Je laisse la parole à l'ASN avant que M. VARIN puisse répondre à vos questions.

**M. LAFFORGUE-MARMET.-** Merci, monsieur le président.

A propos du suivi du silo 130, c'est un sujet que l'on suit de manière rapprochée à l'ASN, puisque c'est le projet de reprise de conditionnement des déchets qui se trouve dans la phase la plus avancée. Que ce soient en raison des difficultés évoquées par M. VARIN ou d'autres difficultés, on suit ces sujets-là de très près.

C'est dans le cadre d'une inspection que l'on a menée en juin de l'année dernière que cette difficulté liée à la découverte de ce barreau d'uranium dans le silo a été évoquée. Ce que nous avons demandé dans la lettre de suite liée à cette inspection, c'est bien d'avoir cette analyse de sûreté complémentaire qui permettrait de démontrer qu'il n'y a pas de risque à l'entreposage de ce barreau dans la cellule de reprise et puis à la présence de ces barreaux dans le silo. Cette analyse de sûreté, comme l'a dit M. VARIN l'a dit, nous l'avons reçue et, a priori, elle est cohérente et on va instruire plus avant potentiellement ces hypothèses. Effectivement, aujourd'hui on est rassuré quant au fait que la présence de ces barreaux n'a pas d'impact sur la sûreté et sur la reprise des déchets dans le silo 130.

**M. le PRÉSIDENT.-** Monsieur Rousselet voulait intervenir.

**M. ROUSSELET.-** Lorsque j'ai lu cette lettre d'inspection de l'ASN, objectivement, j'ai été extrêmement surpris parce que, comme vous le dites, on se répète sur le silo 130 mais, objectivement, je ne sais pas si quelqu'un présent dans cette salle se souvient avoir déjà entendu des barreaux. En tout cas, ce n'est pas mon cas. Jusqu'à maintenant, je n'avais jamais entendu parler de barreaux d'uranium. Ensuite, c'est venu progressivement dans des discussions à bâtons rompus avec d'autres représentants et portant sur le fait qu'à priori, peut-être, lors d'une présentation interne à ORANO, il avait été fait état de la présence d'un barreau, mais on n'en a jamais parlé ici, même depuis. Et puis tout d'un coup, on voit « Barreaux » au pluriel dans cette inspection. D'ailleurs le chiffre « 5 », on ne l'avait pas, et merci de nous l'avoir communiqué maintenant. On voit apparaître « barreaux » au pluriel. Je trouve cela quand même dommage que l'on n'entende parler de cette histoire que récemment parce que ce n'est quand même pas négligeable. Quand on parle de barreaux, c'est du combustible irradié, du combustible usé. Ce n'est quand même pas la même chose que l'inventaire historique dont on parle à chaque fois. Pour moi, cela constituait quand même une vraie surprise de découvrir à la énième page de cette inspection le terme « barreaux » au pluriel. C'est la raison pour laquelle je voulais vous demander la clarification que vous vous nous faites aujourd'hui.

Je suis surpris et j'ai une autre question pour l'ASN : dans le cadre des autorisations de l'INB, l'entreposage des combustibles usés est-il autorisé ? Ce serait bien de le vérifier. Quant à moi, je ne le crois pas. Il serait donc bon de vérifier que cet INB ait une autorisation légale d'entreposer du combustible usé. Cela me semble être une vraie question administrative importante. Cela étant, merci pour ces éclairages. J'entends que l'on nous dit que c'est en bonne sûreté mais, jusqu'à preuve du contraire, le silo n'a quand même pas été fait pour entreposer du combustible usé. C'est l'héritage, c'est ainsi. Je rappelle quand même que l'incendie date d'il y a 43 ans, on nous dit qu'on va le vider en 2028. J'espère que, cette fois-ci, les délais, historiquement... Je me souviens des prescriptions de l'ASN à la fin des années 90 qui disaient « cette fois, il faut le faire et il faut aller vite ». J'en avais vu toute une série et puis, je sais que, techniquement, c'est compliqué, la preuve c'est que l'on retrouve encore maintenant des combustibles. La question est de savoir si, de fait... Concernant les sondages dont vous nous parlez, vous nous dites « cinq de plus », mais êtes-vous confiant en votre capacité d'identification, sur le fait qu'il y en ait cinq, ou pourrions-nous entendre parler de dix lors d'une prochaine CLI ?

**M. VARIN.-** Les années durant lesquelles ces déchets ont été mis en place, j'étais un peu en culotte courte, je n'ai donc pas toutes les informations. On pense que c'est plutôt lié aux dernières phases de nettoyage de l'UP2 400. Ce serait donc plutôt sur la partie supérieure de ce que l'on est en train de faire. On pense que l'on a déjà retrouvé ce que l'on aurait dû retrouver.

**M. le PRÉSIDENT.-** Monsieur MARTIN, vous avez la parole.

**M. MARTIN.-** Je vous remercie, monsieur le président.

Je voudrais parler un peu de cette affaire parce que j'ai des compliments à adresser à Orano pour le travail qui a été effectué. Et je vais faire un peu d'historique : M. ROUSSELET vient de dire qu'il n'y a plus personne et M. VARIN qu'il était en culotte courte. Quant à moi, j'étais en culotte longue et je suis allé interviewer Monsieur DABATE, qui était le chef de service depuis l'origine et qui est toujours vivant. Il m'a répondu en me fournissant un très long rapport.

Je vais vous donner quelques chiffres parce que dire que l'on a un, deux, trois ou quatre barreaux, c'est sans fondement si l'on ne sait pas ce que l'on fait. En tout, on a traité exactement 271 814 barreaux à partir des réacteurs G2, G3, Chinon A1, Chinon A2, Chinon A3, Saint-Laurent A1, Saint-Laurent A2, Vandellos, Bugey. On a rencontré d'énormes difficultés dès le départ, c'est-à-dire en 1966, ce qui a été la date du premier barreau cisailé parce que la conception de ce qui avait été mis en place ici n'avait rien à voir avec ce qui s'était fait à Marcoule. On a donc dû tout réinventer. On a travaillé pendant 21 ans. On a donc commencé par réaliser du dégainage mécanique, pour ceux qui savent ce que c'est, ce qui a entraîné 52 980 barreaux dégainés du magnésium avec d'énormes difficultés parce que les barreaux gonflaient à l'irradiation, ils étaient devenus fragiles. Les gaines en magnésium étaient très oxydées, et donc beaucoup de barreaux cassaient dans la machine, dans les machines de chargement et d'extraction. Et les gens qui ont travaillé là-dessus ont travaillé très fort et très bien pour amener cela avec des ringards dans des transports jusqu'au silo 130. On a arrêté le dégainage mécanique parce que c'était trop difficile et les gens intégraient trop de radioactivité.

Et on est passé à ce moment-là à ce que l'on appelle « Le dégainage chimique », ce qui consistait à fondre la gaine en magnésium pour finalement ensuite dissoudre l'uranium. Malheureusement, les cartouches suivantes avaient un bouchon situé à l'extrémité avec du magnésium, qui mesurait trois millimètres d'épaisseur et que l'on ne pouvait pas dissoudre parce que l'on aurait alors également dissous 10 % à 20 % de la

cartouche. On a donc « *dé-queuesotté* » et enlevé ces bouchons. On en a traité 437 668. Ils contiennent tous un peu d'uranium et ils sont tous dans le silo. Et dans le transfert de ces 392 000 pastilles au total d'une espèce et le complément d'une autre - parce que pour ceux qui avaient une chemise graphite avec une âme, on n'avait pas de pastille, il y a donc une légère différence - on est quand même parvenu à traiter 4 894 tonnes en 21 ans.

Aussi, je demande à ceux qui font des remarques sur le nombre de barreaux un peu de modestie. Sur 400 000 barreaux, on a trouvé entre quatre et dix. Je trouve que c'est là un miracle parce qu'ils cassaient comme si c'était du verre. On a quand même réalisé le programme. Et le programme, c'était d'abord le plutonium militaire et ensuite le plutonium civil. Je trouve quand même malsain d'attaquer sur des problèmes de ce genre sans connaître la synthèse. J'ai deux rapports complets de 30 pages qui expliquent le détail, y compris les doses. Je ne vous donnerai pas les doses parce que cela relève de la radioprotection, mais c'est Orano qui l'aura s'ils le souhaitent. Je défendrai toujours la mémoire des anciens parce qu'ils se sont donnés un mal gigantesque, et quand on est passé à l'eau légère, on a dû reconstruire totalement le système.

Voilà ce que je voulais dire je remercie monsieur le président de m'avoir laissé parler parce que j'espère que cela va figurer au compte rendu, et je ne reviendrai là-dessus que si je veux en discuter avec Orano. Merci bien.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur Martin. Je ne pense pas que la mémoire des agents d'Orano et autres ait pu être attaquée ici. Je crois que l'on parle tous avec un plein respect des uns et des autres. Je vous remercie de cette ...

**M. MARTIN (hors micro)-** ... Inaudible ...

**M. le PRÉSIDENT.-** ... Je vous remercie de cette mise au point, mais je crois que nous sommes tous ici respectueux des uns et des autres. Je ne pense pas qu'il y ait eu d'attaque qui ait été faite sur le personnel qui travaille effectivement dans ces sites.

Je vous laisse la parole, Madame BROU.

**Mme BROU.-** Je vous trouve les propos de M. VARIN intéressants mais, pour autant, je vais encore faire une réflexion naïve : on peut quand même souligner la dangerosité de toute cette industrie nucléaire. Dans le cas présent, on n'avait pas forcément prévu cela mais cela existe, et il y a certainement des personnes qui ont été irradiées lors de la reprise de ces barreaux, etc.



**M. VARIN.-** J'ai quand même dit que, dans le rapport de sûreté, on avait précisé que l'on pouvait trouver des barreaux.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Madame BROCC. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, monsieur, pouvez-vous vous présenter, s'il vous plaît ?

**M. PERROTTE.-** Je m'appelle Thomas PERROTTE de la mairie de La Hague. Je me posais une question à propos de votre présentation : tout à l'heure, vous parliez de traitement effectué dès le début sur les phasages. Mais si je comprends bien, pour le moment, vous ne traitez pas, vous trieux, vous conditionnez, vous transportez, et vous êtes justement en attente de traitement.

**M. VARIN.-** Oui, il y a une phase intermédiaire d'entreposage en fûts ECE, et c'est ce que j'ai expliqué. Ensuite, cela va être traité puisqu'on va séparer le graphite du reste. Pour le graphite, les filières existent à peu près et on est en train de développer les filières pour les autres types de déchets.

**M. PERROTTE.-** Entendu, donc quand vous inscrivez « Traitement sur la phase 1 », ce n'est donc pas le cas.

**M. VARIN.-** C'est écrit « Traitement »

*Silence*

**M. PERROTTE.-** Non, mais c'était juste pour la bonne compréhension.

**M. VARIN.-** Qu'il n'y ait pas de... Avoir écrit « Traitement », c'est peut-être un abus de langage. C'est-à-dire que, globalement ...

**M. PERROTTE.-** ... Cela faisait partie de vos propos, je ne me souviens plus si c'était écrit ou si c'était oral.

**M. VARIN.-** C'était dans mes propos ? Dans ce cas, j'ai fait une sortie de route, c'est une reprise.

**M. PERROTTE.-** Non, mais ce n'est pas grave, c'était seulement pour bien comprendre.

**M. ROUSSELET.-** Quand vous dites « Traitement filière graphite », qu'entendez-vous par là, VERISED A ?

**M. VARIN.-** Il s'agit plutôt de la cimentation aujourd'hui.

**M. ROUSSELET.-** Avec comme projet, Cigéo ou CSA ?

**M. VARIN.-** Cela dépend des déchets. Cela dépend de certains déchets, de leur activité.

**M. ROUSSELET.-** J'insiste un tout petit peu mais malgré tout, je pense que s'agissant de cette histoire de combustible, si on avait pu y voir clair un peu plus tôt, si on avait pu l'aborder, je pense que c'eût été une bonne chose. Vous dites que c'est un rapport de sûreté, mais on n'a pas accès au rapport de sûreté, nous. Et loin de moi l'idée de critiquer les gens de l'époque parce qu'ils faisaient avec les moyens qu'ils avaient liés à l'époque. Et ils faisaient au mieux ce qu'ils pouvaient à l'époque, j'en suis sûr, et avec toute la conscience professionnelle requise ...

**M. MARTIN (hors micro).-** ... la presse peut reprendre cette phrase.

**M. ROUSSELET.-** Mais vous pouvez, il n'y a pas de problème. Je voulais dire que je suis vraiment et intimement persuadé que pour ceux que l'on va appeler « Les pionniers », ceux qui ont développé ces process, ce n'était pas du gâteau. Je veux dire par là qu'il n'y a pas du tout de reproches à faire à ces gens-là.

En revanche, concernant votre rapport et hormis la radioprotection : le travail que vous avez réalisé est très utile et ce serait donc intéressant qu'il soit transmis à la CLI, parce que, du point de vue de la mémoire collective et pour ce genre de choses, vous êtes irremplaçable dans ce domaine.

**M. MARTIN.-** Je m'attendais à cette question mais je répondrai « Non ». Je ne discute qu'avec Orano.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, les choses sont claires. Je vous remercie, Monsieur MARTIN, et je laisse la parole à l'ASN.

**M. LAFFORGUE-MARMET.-** Je souhaitais juste ajouter deux points et le premier point est en rapport avec le fait que l'on n'ait pas mentionné ce sujet-là précédemment : à propos de l'inspection de juin, qui n'est pas l'inspection que vous avez mentionnée dans l'ordre du jour de la CLI, mais qui est l'inspection de Caen, on avait placé le sujet du barreau d'uranium dans le grand 1. Ainsi, cela figurait en première page de la lettre de suite. Effectivement, là où l'on a peut-être pêché, c'est que l'on n'a pas pensé que ce sujet-là pouvait revêtir une importance fondamentale. Néanmoins, nous, on n'y attache de l'importance et c'est bien pourquoi on l'avait mis dans notre jargon en demande à traiter prioritairement, et qu'il apparaissait ainsi devant la lettre.

A propos du deuxième point, c'est une question que vous avez posée à l'ASN : « Le décret de démantèlement de l'INB - il s'agit de l'INB 38 - à laquelle appartient le silo 130 couvre-t-il la présence de barreaux d'uranium ? ». C'est quand même formidable la CLI puisqu'on va réutiliser la présentation que l'on a faite juste avant et donc, effectivement, le décret, c'est le décret 2013-997, qui a été modifié par le décret 2022-1481. C'est assez récent. Et dans son article n° 3, il précise que « ... *Les opérations de démantèlement mentionnées sont réparties et pourront se dérouler...* », etc. Ce qu'il mentionne, ce sont les opérations de reprise des déchets contenus dans le silo 130. Comme M. VARIN vient de l'indiquer, il n'y a pas de traitement prévu pour ces barreaux et on peut donc bel et bien les considérer comme étant des déchets. Ainsi, ils sont bien couverts par le décret de l'INB 38. Merci.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres interventions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

### 13. Questions diverses

**M. le PRÉSIDENT.-** Puisqu'on a un peu de temps, j'aimerais savoir si on a des questions diverses ? Oui, Monsieur ROUSSELET ?

**M. ROUSSELET.-** J'en ai une à propos de la laverie. Vous vous en souvenez, on en avait parlé. Actuellement, tous les vêtements partent en Hollande et je sais qu'il y avait un projet de créer une usine dans l'Est mais que le projet a été abandonné. Depuis le projet a été redéveloppé à côté de Bugey, et puis apparemment et très récemment, ce serait aussi complètement abandonné. Est-ce que vous avez des informations à nous donner sur ce que vous pensez ? C'est-à-dire que, pour le moment, il s'agit d'un contrat avec la Hollande. Avez-vous des informations concernant l'avenir du traitement de ces vêtements ?

**M. VARIN.-** Je n'ai pas d'information récente à propos du projet de changer l'aspect contractuel. Selon moi, aujourd'hui, il n'y a pas de changement mais je vais le vérifier. En tout cas, on n'évolue pas en ce terme de stratégie.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas bien. Dans ce cas, nous allons ...

**M. ROUSSELET.-** ... Je voulais peut-être rappeler qu'en réunion de Bureau, on s'était interrogé à propos du fait de poser aujourd'hui la question du bilan des transports. On a retenu qu'on la reportait parce que l'on n'avait pas assez de temps, mais je pense que c'est important de le préciser. On a l'idée de vouloir reparler de cette question des transports au sens général puisque vous avez fait une communication en expliquant que vous aviez fait un train de moyenne activité pour transporter les moyennes activités, et en revendiquant d'ailleurs, en termes de communication, le fait que c'était bon pour le bilan CO 2, que c'était bien. Voici déjà quelques temps, j'avais reposé la question : pourquoi les faibles activités continuent-elles d'être transportées en camion ? Dès l'instant où c'est vous qui avez recommuniqué sur l'idée de « Regardez, on est exemplaire, on fait un train de moyenne activité », il y a toujours le terminal à Brienne-le-Château, il y a toujours un moyen de procéder à cette rupture de charge à Valognes. Il faudra que l'on revoie cela ensemble. Où en sommes-nous et pourquoi avoir fait ce choix de continuer à avoir tous les camions qui, tous les lundis et mardi en particulier, partent sur le CSA, traversent la France et la Francilienne, alors qu'un train est à disposition.

**M. VARIN.-** On sera effectivement disposé à faire un bilan. Je pense qu'il vaut mieux venir avec des éléments préparés. Je n'avais pas prévu de répondre à cela aujourd'hui, d'autant plus que nous sommes deux business suites à travailler sur ces sujets-là. Je souhaite travailler avec NPS pour venir faire une présentation dans cette instance.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, merci beaucoup. Écoutez, s'il n'y a pas d'autres interventions, on va pouvoir clore cette séance. On termine un peu plus tôt, mais ce sont un peu les aléas de ces débats qui peuvent parfois durer, d'autant plus que l'on avait une question inscrite à l'ordre du jour qui a dû être retirée. Mme BROC souhaite intervenir. Allez-y, Madame BROC.

**Mme BROC.-** On a reçu, je crois que c'était mercredi, un dernier document concernant tous les rejets d'Orano. Je ne sais pas vraiment puisque je n'ai pas eu le temps de le regarder. Ce n'était donc pas à l'ordre du jour, mais je ne sais pas pourquoi on a reçu cela et si ça va être pris ...

**M. VARIN.-** ... Je pense que vous faites référence au tableau de synthèse, que l'on envoie chaque fois, qui avait été justement demandé et dont je pense qu'il a pour vocation de vous donner l'ensemble des données. Il est plutôt apprécié, donc ...

**Mme BROC.-** ... Oui, c'est bien, mais on n'a pas eu l'occasion de commenter, voilà tout.

**M. VARIN.-** En général, je pense qu'il sert plutôt de support pour ceux qui participent à la CLI, ce qui leur permet de poser des questions sur les valeurs. En tout cas, c'est ainsi que je l'avais compris.

**Mme BROC.-** Oui, je comprends bien, mais ce que je veux dire c'est qu'il nous a été communiqué et qu'on ne l'a pas repris.

**M. VARIN.-** Il n'est pas prévu de faire de présentation systématique. Ce n'était pas l'objet. Et on fait cela chaque fois, en tout cas depuis au moins un an, un an et demi.

**Mme BROC.-** Je ne le savais pas. Dans ce cas, cela m'a échappé.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci, Madame BROC. Monsieur MARTIN, vous souhaitez faire une dernière intervention, je vous écoute.

**M. MARTIN.-** Je ne sais pas, monsieur le président, si c'est la dernière. Je suis intrigué parce que lorsque j'ai reçu l'ordre du jour, je l'ai imprimé immédiatement, et je vois que mes collègues l'ont également imprimé. Cependant, la question numéro 13 a sauté. Elle était intitulée « Présentation de l'étude des émissions de tritium depuis la mer vers l'atmosphère ». Qui l'a supprimée et pourquoi ? On ne nous a rien dit.

**M. le PRÉSIDENT.-** Oui, effectivement, l'ordre du jour a été mis à jour mais je ne me souviens plus pourquoi.

**M. MARTIN.-** Dans ce cas, à quoi sert le bureau technique s'il n'est pas ...

**M. le PRÉSIDENT.-** ... Parce que ...

**Mme GESBERT.-** ... Je peux répondre, si vous me le permettez, président.

**M. le PRÉSIDENT.-** Oui, allez-y.

**Mme GESBERT.-** Le dernier point a été enlevé après que la tenue de la réunion de Bureau et, effectivement, il y avait un point n° 13. Mais c'est parce que l'IRSN nous a communiqué le fait qu'ils n'avaient pas la capacité de répondre à ce point pour le moment. Tout simplement, ils n'étaient pas prêts. Je vous propose de le remettre à l'ordre du jour de l'assemblée générale suivante. Voilà pourquoi il a été enlevé.

**M. MARTIN.-** Je trouve cela un peu stupéfiant qu'on enlève quelque chose sans nous prévenir.

**Mme GESBERT.-** Je vous prie de m'en excuser, Monsieur MARTIN, si cela vous a offensé. J'ai un peu travaillé en flux tendu pour gérer cette assemblée générale. Mais dans ce cas, veuillez m'en excuser.

**M. MARTIN.-** Non, mais je ne vous demande pas d'excuses. Je dis seulement que je ne comprends pas. S'il y a un bureau technique qui définit l'ordre du jour et qu'on le modifie, on envoie alors un ordre du jour modifié en précisant ce que l'on a retiré. Or, on le découvre. Je viens de le découvrir parce qu'il m'a « engueulé », parce que je lui ai dit qu'il allait parler de tritium et qu'il m'a répondu qu'il n'y avait pas de tritium. On a comparé alors (nos ordres du jour) et on s'est aperçu qu'ils n'étaient effectivement pas identiques. C'est quand même assez stupéfiant.

**M. le PRÉSIDENT.-** Il me semble que le nouvel ordre du jour avait dû être renvoyé. Le nouvel ordre du jour avait normalement dû être envoyé.

**M. MARTIN.-** Dans le cadre des économies de papier, je ne l'imprime pas dix fois, je ne l'imprime qu'une fois quand je le reçois. Je suis désolé de vous dire cela mais il en est ainsi.

**M. le PRÉSIDENT.-** Très bien, oui, on ne va pas revenir sur cela. Lors de la prochaine CLI, on s'évertuera effectivement à vous donner les bons éléments. Voilà, Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN (hors micro).-** Veuillez excuser ma véhémence.

**M. le PRÉSIDENT.-** Entendu. Oui, Monsieur PERROTTE, je vous écoute.

**M. PERROTTE.-** S'il vous plaît, juste une dernière petite intervention. Lors des derniers CLI, on avait demandé un planning prévisionnel des gros chantiers d'Orano à venir, que ce soient ceux d'Orano ou d'EDF, mais plutôt un planning prévisionnel du site d'Orano La Hague, pour pouvoir mettre un peu en corrélation les activités extérieures et l'impact sur l'environnement local, que ce soit celui porté sur les routes ou autres. Vous vous étiez engagé à nous fournir, notamment peut-être un planning n + 5 ou n + 7, en fonction de vos activités prévues. Je pense que ce serait intéressant de mettre cela à jour pour la prochaine CLI.

**M. VARIN.-** Entendu. On le note et puis on le prépare pour le mois de juin.

**M. ROUSSELET.-** Il faut surtout que le Bureau le note pour qu'il soit effectivement inscrit à l'ordre du jour.

**M. le PRÉSIDENT.-** (Rires). Effectivement, il faut que le Bureau le note pour que cela figure bien à l'ordre du jour et pour ne pas (inaudible) ...

**M. VARIN.-** ... Mais je compte également sur le Bureau pour noter les sujets et nous les rappeler. Cette fois, on va le noter et on sera certainement prêt au mois de juin.

**Mme DRUEZ.-** En complément de ce que vient de dire Thomas PERROTTE, il serait intéressant de toujours savoir quand vous avez des arrêts de tranches ou des choses de cette nature, notamment par rapport aux gîtes, par rapport au remplissage.

**M. VARIN.-** Cette année, je l'ai dit mais sans doute de façon indirecte et il fallait probablement lire un peu entre les lignes, mais je vais répondre très rapidement sur ce point : la production se fera au deuxième semestre, cela signifie que toutes nos opérations de maintenance et gros projets sont maintenant... On va arrêter UP3 au mois de mars et on va repartir au mois de juillet. Quant à UP2, il va repartir en juillet. Cela signifie que le besoin en logements lié à des chantiers ou à des projets se situera surtout durant cette période, je parle du premier semestre.

J'ai bien noté votre demande et on verra comment on peut présenter quelque chose qui soit réalisé avec le bon niveau de maillage, parce que notre programmation a parfois ses limites. Mais étant donné la question que vous venez de poser, je perçois mieux le besoin.

**M. le PRÉSIDENT.-** Merci à tous pour la qualité de vos interventions.

Nous allons donc clôturer cette assemblée. Je voudrais simplement rappeler à ceux qui vont rester déjeuner que le déjeuner va se dérouler à l'Auberge des Goubelins. Je ne vous accompagnerai pas puisque je suis attendu à Saint-Lô pour d'autres travaux. En tout cas, bonne fin de journée à tous et merci à tous pour votre participation active.

***Fin de la séance à 11h40***